

Rapport d'Impact 2025



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Rhône *Alpes*



**Flashez ce QR code
pour accéder à une
synthèse imagée de
notre Rapport
d'Impact 2025**

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire.

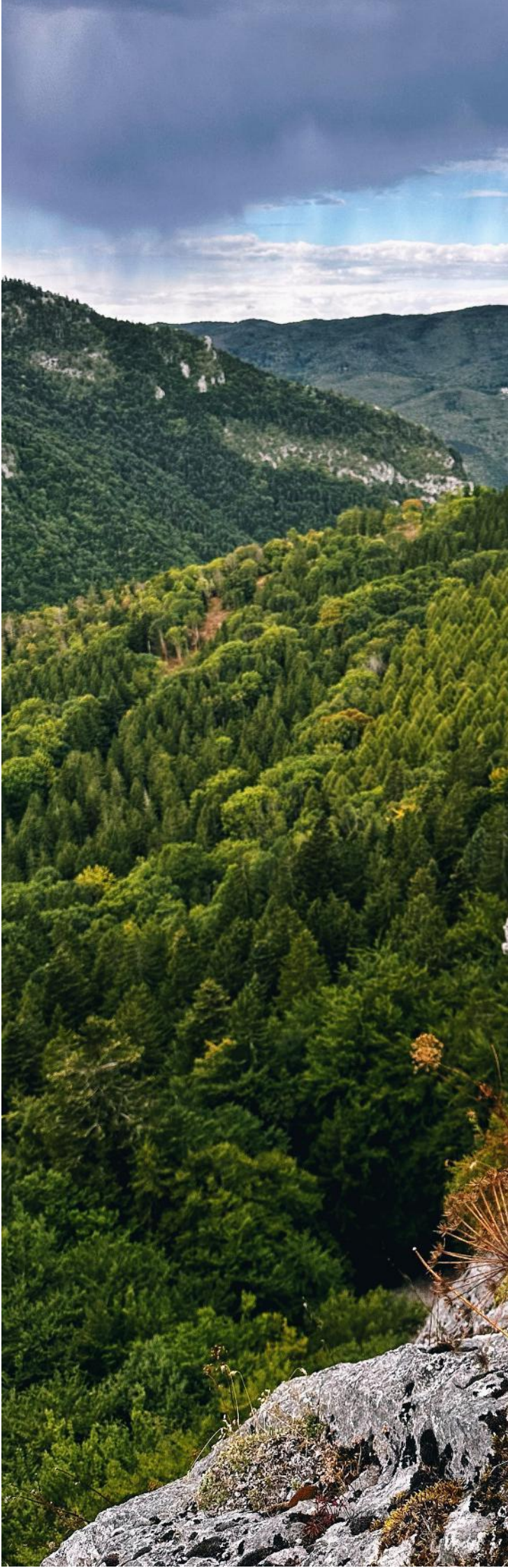
Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : <https://www.groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>

Sommaire

I.	Edito	6
II.	Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société	7
1.	La Caisse d'Épargne, une banque-assurance 100 % régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires	8
1.1	La différence coopérative Caisse d'Épargne, garante de stabilité et de résilience	8
1.2	Animation du sociétariat	9
1.3	Le modèle d'affaires Caisse d'Épargne	10
2.	Un engagement : rendre l'impact accessible à tous	12
2.1	Un groupe à « impact positif »	12
2.2	L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	13
2.3	Labels et engagements	13
3.	Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau	14
3.1	Rôle des organes de surveillance et de direction	14
3.2	Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	16
3.3	Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation	17
3.4	Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »	17
4.	Prendre en compte les risques ESG	18
5.	Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales	19
5.1	Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact	19
5.2	Les enjeux ESG de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	21
III.	Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous	23
1.	Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique	23
2.	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne ses clients dans leur transition environnementale	23
2.1	Accompagner les clients particuliers	24
2.2	Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires	25
2.3	Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires	26
2.4	Indicateurs	27
3.	Empreinte propre de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	27
4.	Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables	31
4.1	Cadre réglementaire	31
4.2	GAR obligatoire	32
4.3	Synthèse du GAR obligatoire	35
	Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile	37
IV.	Être un employeur de référence	39
1.	Droits de l'Homme	39
2.	Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs	39
2.1	Attractivité	39
2.2	La compétence au cœur des politiques RH	41
3.	Dialogue social et conditions de travail	42
3.1	Dialogue social	42

3.2	Politique de rémunération	43
3.3	Qualité de vie au travail	43
3.4	Prévention des risques et sécurité au travail	44
5.	Egalité de traitement et des chances	44
4.1	Mixité et égalité professionnelle.....	45
4.2	Handicap.....	46
4.3	Lutte contre la discrimination et le harcèlement	47
6.	Indicateurs chiffrés	48
5.1	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	48
5.2	Santé et sécurité	49
5.3	Formation du personnel	49
V.	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire	51
1.	Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables	51
1.1.	Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales.....	51
1.2.	Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire.....	51
1.3.	Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales	52
1.4.	Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires.....	52
1.5.	Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé	52
1.6.	Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	53
1.7.	Indicateurs	54
2.	Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé.....	54
3.	Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	55
3.1	Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs	55
3.2	Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs	56
3.3	Dispositif de suivi des délais de paiement.....	56
VI.	Être une banque inclusive qui protège	58
1.	Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités	58
1.1	Mesure de la satisfaction client.....	58
1.2	Gestion des réclamations.....	58
2.	Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	58
2.1	Protéger les clients fragiles	58
2.2	Le microcrédit au service de l'inclusion financière	59
2.3	Les jeunes et les familles	60
2.4	Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées	60
2.5	L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous.....	61
3.	Protéger les intérêts du client et du sociétaire.....	61
3.1	Garantir une offre transparente	61
3.2	Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	61
VII.	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité.....	64
1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.....	64
1.1	Promouvoir une culture éthique	64
1.2	Protéger les lanceurs d'alerte	64
2	Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	64
2.1	Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	64
2.2	Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme	65

2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs).....	66
VIII. Indicateurs coopératifs	68
IX. Note méthodologique	70
Périmètre du reporting	70
Période du reporting	70
Précisions sur l'empreinte propre	70



Edito

Un an après avoir franchi le cap de notre premier rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, c'est avec une conviction renforcée que je vous présente aujourd'hui l'édition 2025. Cet exercice démontre notre ancrage et notre volonté d'accélérer notre contribution positive aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Alors que la transition écologique et sociale s'intensifie, et que les attentes de nos parties prenantes évoluent, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes réaffirme sa mission de banque au service du développement durable de ses territoires. Notre premier rapport avait marqué notre engagement solennel ; cette nouvelle publication vient témoigner de la concrétisation de notre stratégie ESG, désormais pleinement intégrée à notre modèle économique et à nos décisions.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons collectivement mobilisé nos énergies pour amplifier notre impact. Ce rapport vous invite à découvrir les initiatives concrètes que nous avons menées, les résultats que nous avons atteints et les défis sur lesquels nous continuons de travailler. Qu'il s'agisse de financer la transition énergétique, de soutenir l'inclusion financière et sociale, ou d'améliorer notre propre performance environnementale et sociétale, chaque action compte et contribue à bâtir un avenir plus résilient et plus juste pour notre territoire et ses habitants.

Comme les autres banques régionales inscrites dans la dynamique du groupe BPCE, nous sommes convaincus que notre rôle est essentiel pour accompagner nos clients, sociétaires et partenaires dans leurs propres transitions. La Caisse d'Epargne Rhône Alpes se positionne ainsi non seulement comme un financeur, mais aussi comme un partenaire de confiance, moteur de changement et catalyseur d'initiatives positives.

Nous sommes fiers du chemin parcouru et enthousiastes à l'idée de poursuivre notre engagement, avec vous.

François CODET
Président du Directoire
Caisse d'Epargne Rhône Alpes

02

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement

- 1. Une banque coopérative 100% régionale
- 2. Un engagement : accessible à tous
- 3. Nos enjeux de durabilité au plus haut niveau
- 4. Le dispositif de gestion des risques ESG
- 5. Le dialogue et les enjeux ESG matériels

II. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

1. La Caisse d'Épargne, une banque-assurance 100 % régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires

1.1 La différence coopérative Caisse d'Épargne, garante de stabilité et de résilience

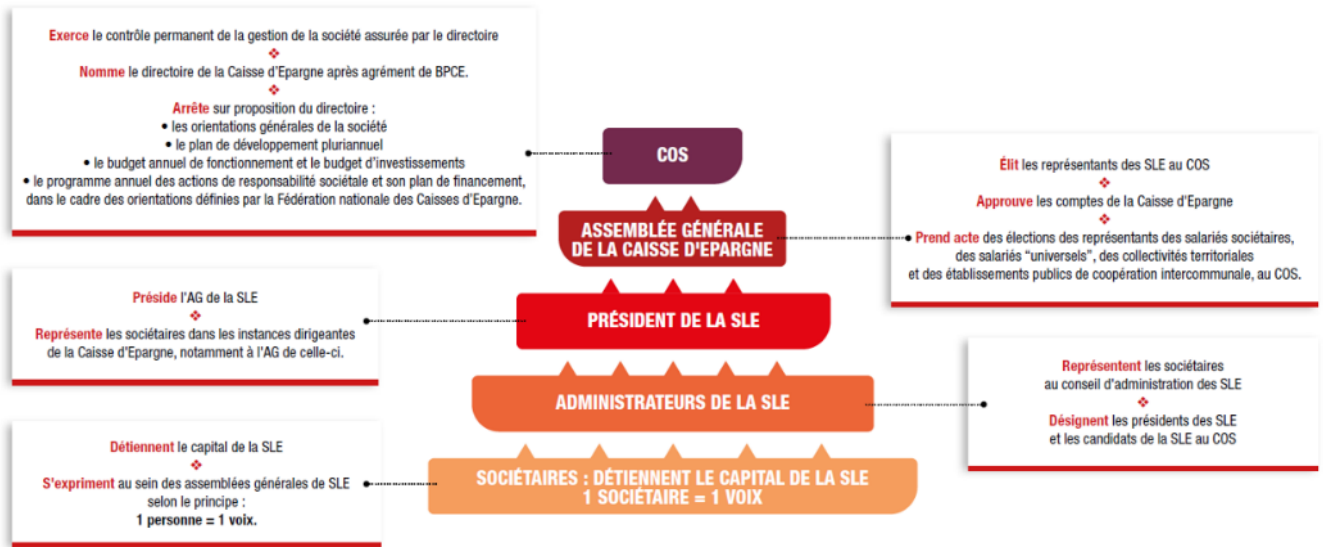
La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est une banque-assurance coopérative 100 % régionale, ancrée dans son territoire et appartenant à ses clients-sociétaires. Forte d'un large réseau d'agences, elle est présente dans la plupart des bassins de vie et n'est pas délocalisable. Première banque des collectivités locales, elle joue un rôle crucial dans l'élaboration de solutions pour des besoins sociaux émergents.

Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les clients sociétaires, particuliers et personnes morales, collectivités territoriales et de salariés du territoire. Ils sont invités chaque année à participer aux assemblées générales de leurs SLE, dont les conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les présidents élisent leurs représentants au conseil d'orientation et de surveillance. Le conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le directoire, composé de mandataires sociaux.

Ce modèle coopératif avec sa gouvernance duale permet à l'ensemble de ses clients de participer aux décisions, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, garantissant ainsi une autonomie régionale et une adaptation aux besoins locaux. La Caisse d'Épargne s'engage à inscrire son action dans le temps long en réservant au moins 15% de ses résultats pour répondre aux attentes de son territoire, tout en s'adressant à tous types de clients, y compris les plus modestes.

Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Les Caisses d'Épargne partagent les 7 grandes valeurs coopératives de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) que sont l'autonomie, la démocratie, la responsabilité, l'équité, l'égalité et la solidarité. En effet, l'adhésion est volontaire et libre, un contrôle démocratique est exercé par les membres et ces derniers contribuent de manière équitable au capital. Les Caisses d'Épargnes sont des entités autonomes qui proposent des formations à leurs membres, représentants et salariés. Enfin, elles œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Épargne remplissent une mission de « protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ».

En 2022, les Caisses d'Épargne et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne ont conduit une réflexion visant à donner au modèle coopératif une définition simple, unique et différenciante. A ce titre, une Caisse d'Épargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires. »



1.2 Animation du sociétariat

Le sociétariat de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est composé de 437 962 sociétaires en 2025, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise au sein de 10 sociétés locales d'épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.

L'animation du sociétariat permet de renforcer le lien entre l'institution et ses sociétaires, parties prenantes essentielles à la vie de la banque. Les assemblées générales annuelles de SLE constituent un moment clé de cette animation. A cette occasion, chaque sociétaire vote selon le principe « une personne, une voix ». Ce cadre démocratique permet de valoriser la voix des sociétaires et de les impliquer dans la prise de décision. C'est également le moment de les informer sur les actualités de la Caisse d'Épargne et notamment sur les actions liées à la transition sociale et environnementale.

En 2025, les 15 Caisses d'Épargne se sont dotées du plan stratégique « Coop 2030 » ayant pour objectifs à horizon 2030 de conquérir de nouveaux sociétaires, de fidéliser le sociétariat et de le rajeunir. Des ambitions partagées par le Groupe BPCE dans le cadre de son plan stratégique « VISION 2030 ».

Dans ce cadre, la FNCE a lancé pour le compte des Caisses d'Épargne un nouveau Club des sociétaires accessible sur l'espace client (Banxo & DPW). Il permet aux sociétaires de bénéficier d'un ensemble d'avantages : offres partenaires, bons d'achat, remises, cashbacks. Mais il va au-delà des bénéfices matériels : sa vocation est de devenir l'outil incontournable permettant aux Caisses d'Épargne d'informer les sociétaires sur leurs actions dans les territoires mais également de créer une communauté de sociétaires pouvant s'impliquer dans la vie et les choix de leur banque et participer à des actions solidaires.

Ainsi, le Club des sociétaires s'articule autour de deux promesses principales : le pouvoir d'achat et le pouvoir d'agir. Le premier se traduit par une plateforme d'avantages, proposant des réductions négociées auprès d'enseignes nationales – dans les secteurs du loisir, du sport, de la santé, de l'alimentation ou du tourisme. Ces remises, valables toute l'année, sont cumulables avec les promotions habituelles. Le second, le pouvoir d'agir, vise à renforcer le lien entre les sociétaires et leur territoire. Il s'agit de valoriser les initiatives locales, de soutenir des projets à impact et de favoriser la participation directe des membres à la vie coopérative.

En plus des actions dédiées aux sociétaires, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a mis en place des actions afin d'accompagner au mieux les collaborateurs :

- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives lors du parcours des nouveaux entrants (PNE) : intervention à chaque session pour évoquer le modèle coopératif, sensibiliser à la transition environnementale et à la finance durable, présenter la gouvernance et le fonctionnement comptable des SLE, apporter des informations sur l'histoire et les valeurs du modèle de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives à chaque session de l'école des managers : intervention sur le modèle (acculturation sur l'histoire et les valeurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, sensibilisation à la transition environnementale et

à la finance durable, apprendre à « pitcher » pour présenter le modèle aux collaborateurs des agences et aux clients, informations sur le rôle de l'administrateur...)

- Interventions auprès de l'ensemble des collaborateurs Caisse d'Épargne Rhône Alpes sous la forme d'une réunion en présentiel, distanciel ou hybride d'une heure destinée à favoriser la compréhension de notre modèle coopératif, lui donner du sens et en assurer la promotion. Un atelier d'appropriation est ensuite à réaliser en équipe afin de construire un pitch de présentation. Lancement courant septembre 2025, 40 interventions ont été réalisées auprès de 500 collaborateurs.

- Elaboration d'une formation e-learning obligatoire pour tous les collaborateurs Caisse d'Épargne Rhône Alpes avec l'objectif de présenter et promouvoir le modèle coopératif auprès des clients et tiers, pouvoir citer quelques réalisations majeures financées par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et identifier les organes de gouvernance. Généralisation prévue pour avril 2026.

L'année 2025 a en outre été marquée par les travaux et actions suivants :

- Déploiement des volets liés au modèle coopératif du projet d'entreprise initié en 2023 et servant à la promotion et au fonctionnement du modèle coopératif spécifique de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en interne auprès des collaborateurs, et en externe auprès des administrateurs et des sociétaires. Parmi les réalisations, on peut citer :
 - Communications internes publiées sous forme d'article ou d'envoi mail au réseau commercial : « Pourquoi être collaborateur client sociétaire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ? » ; « En route vers les AG ! Un temps fort de la vie coopérative ! » ; « Retour sur les Assemblées Générales 2024 ! ».
 - Déploiement d'une communication axée sur le territoire et la proximité avec une nouvelle signature « Coopérative pour un impact local ». Intégration de ce message dans la signature mail et fond d'écran des collaborateurs.
 - Diffusion de la newsletter « Territoires » qui valorise nos soutiens et financements locaux et qui est envoyée aux clients et aux sociétaires deux fois par an (ciblage départemental).
 - Préparation du lancement de « L'instant COOP », newsletter semestrielle interne, accessible depuis le newswall pour mettre en avant nos actions concrètes sur les 5 départements (principaux financements de l'économie régionale, soutiens aux projets des associations) et les temps forts de la vie coopérative. Lancement à partir de janvier 2026.
 - Mise en place d'une campagne d'abondement PEE sous condition de souscription de Parts Sociales.
 - Déploiement du programme « Tous sociétaires EER ». Une démarche spécifique et systématisée auprès de tous nos nouveaux clients afin de promouvoir notre modèle coopératif et favoriser l'adhésion. Un guide d'entretien est destiné aux collaborateurs afin de les accompagner lors des rendez-vous clients. Lancement à partir de janvier 2026.
 - Pérennisation du vote à distance pour les assemblées générales de SLE.
 - Modification du parcours d'accueil des nouveaux administrateurs : entretien téléphonique de bienvenue, présentation du rôle, des missions, et des outils pour exercer les fonctions d'administrateur à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, mise en place d'un tutorat avec un administrateur expérimenté sur la SLE
 - Mise en œuvre d'animations sur les territoires : cafés sociétaires, inaugurations d'agences, participations de l'équipe animation du sociétariat de la banque et d'administrateurs à des briefs et réunions dans les agences, remises de dons groupés en présence du réseau commercial, d'administrateurs et d'associations aidées
 - Finalisation de l'équipement en mobilier (totems sociétaires) dans les agences servant d'appui aux salariés pour évoquer le modèle coopératif (148 agences sont équipées). Le déploiement d'une version « porte-dépliant » est en cours pour les autres agences ayant notamment des contraintes d'aménagement d'espace dédié.
 - Déploiement d'un marquage permanent des bornes d'accueil dans les agences rénovées au nouveau concept « Ici, vous êtes dans une banque coopérative pour un impact local »
 - Lancement en septembre 2025 du nouveau Club des sociétaires qui offre plus d'ergonomie (accessible depuis Banxo) ainsi que des avantages exclusifs via une nouvelle plateforme avantages.
 - Organisation d'une Convention Administrateurs le 21 novembre 2025

1.3 Le modèle d'affaires Caisse d'Épargne



Notre modèle d'affaires

Les grands enjeux de la société



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE MENTALE
+1,45° dès 2023 vs l'ère préindustrielle



TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE
Hausse de 45 % du nombre de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici à la fin des années 2030



TRANSITION GÉOPOLITIQUE
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



TRANSITION TECHNOLOGIQUE
800 millions d'utilisateurs hebdomadaires de ChatGPT après 3 ans (source : openAI)

Notre ADN

- **UN MODÈLE DE BANQUE COOPÉRATIVE TERRITORIALE**
au service de ses **1.4** millions de clients
- **UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**
437 962 clients sociétaires élisent leurs représentants pour siéger aux conseils de notre banque régionale
- **UNE PERFORMANCE COOPÉRATIVE**
pour inscrire notre croissance dans le temps long
- **UN IMPACT POSITIF GLOBAL**
grâce à la force de solutions locales accessibles à tous

- **NOS AMBASSADEURS**
sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien

33 % de sociétaires parmi les clients
1 48 administrateurs
3 163 collaborateurs

- **NOS PARTENARIATS**
Des partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local

- **NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL**
Une banque multicanale de proximité : **100%** digital / **100%** physique
268 agences et **8** centres d'affaires
5 agences spécialisées : montagne, innovation, Santé, ESS, et économie de la connaissance

Nos atouts

- **NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE**
4 Md€ de fonds propres (IFRS) et ratio de CET1 de **22.84 %**
39.5 % des résultats de la CE portés en réserves pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir
Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du groupe

Nos métiers

PNB 2025 : 693 M€



- **NOS MÉTIERS**
Apporter des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients
Intermédiaire les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières

- **Distribuer** des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable
Prendre des participations financières dans les acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement

- **PILIER STRATÉGIQUES**
Forger notre croissance pour le temps long
Donner à nos clients confiance en leur avenir
Exprimer notre nature coopérative sur tous les territoires

Notre création de valeur

- **UN ACTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
1,49 Md€ de financement à l'économie en 2025, dont : **850 M€** aux TPE / PME et ETI, **645 M€** au secteur de l'ESS, du logement social du secteur public
15 42 M€ d'encours de fonds Articles 8 et 9
40 % d'achats réalisés avec les PME

- **UNE BANQUE MOBILISÉE POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE**
Pour les particuliers
361 000 visiteurs uniques sur le module digital
Conseils et Solutions durables
48,5 M€ de financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique
Pour les entreprises
Dialogue ESG : **79 %** de l'encours clients
3 49 M€ de financements de la transition et de décarbonation accordés

- **UNE BANQUE À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF**
231 projets de microcrédits financés

- **UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE**
94/100 index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
310 recrutements en région
6,54 % d'emploi de personnes en situation de handicap

2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

2.1 Un groupe à « impact positif »¹

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous »², c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Les mesures mises en œuvre se déploient autour des axes suivants :

- Des solutions à impact :
 - o Pour les clients particuliers : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats,
 - o Pour les clients BtoB : accompagner la transition des modèles d'affaires ;
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique, particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;
- L'alignement de ses portefeuilles de financement sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Une démarche innovante en finance durable, avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), les collectivités locales ou l'habitat social. Elle agit dans son écosystème local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Les 15 Caisses d'Épargne déploient, dans toutes les régions de France, le Contrat d'Utilité : « 100 % coopératives, 100 % régionales et 100 % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires ».

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

¹ Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

² Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Des orientations nationales en matière de durabilité

Après « Cap 2024 », la Fédération nationale des Caisses d'Épargne ouvre un nouveau cycle avec le lancement de « Coop 2030 » en 2025. Ce nouveau plan stratégique à horizon 2030 vise à développer et renforcer le modèle des Caisses d'Épargne, tout en consolidant leur rôle de banques assurances coopératives, ancrées dans leurs territoires, pionnières dans les transitions et appartenant à leurs clients-sociétaires. Il se positionne par ailleurs en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE « VISION 2030 », dont il partage les grandes orientations ; il repose sur trois piliers :

- Garantir et renforcer la compétence et l'efficacité de la gouvernance ;
- Accompagner les Caisses d'Épargne dans la promotion de leur sociétariat ;
- Fédérer la vision du groupe et renforcer l'influence des Caisses d'Épargne dans leur écosystème.

L'habitat constitue un domaine d'impact majeur de ce plan stratégique et est placé au cœur de la démarche coopérative par les Caisses d'Épargne. En soutenant des initiatives concrètes et des partenariats stratégiques, les Caisses d'Épargne font de l'accès au logement un levier d'impact sociétal et territorial, contribuant à l'émancipation de chacun.

Ce plan stratégique est le fruit d'un travail collectif qui sera suivi au travers de quatre groupes de travail thématiques composés de présidents/es de directoire et de COS des 15 Caisses d'Épargne. Ces groupes de travail thématiques permettent une exploration des axes clés tels que la stratégie, le sociétariat, la gouvernance et la formation, les transitions et la philanthropie.

La stratégie coopérative & RSE de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Épargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

2.3 Labels et engagements

Engagements du Groupe BPCE



⁽¹⁾ Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IMI), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.

⁽²⁾ Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

Labels et certifications de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a obtenu en 2025 le renouvellement du label RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables) pour une durée de trois ans. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement envers des pratiques d'achats responsables et durables, et renforce notre position en tant qu'entreprise soucieuse de son impact social et environnemental.

Le label RFAR est attribué aux entreprises qui démontrent une gestion exemplaire de leurs relations avec les fournisseurs, en intégrant des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans leur processus d'achat.

Ce label est le fruit d'un travail collectif mené par nos équipes, qui ont su mettre en place des pratiques innovantes et responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Ce label est important pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes car il représente :

1. Engagement envers la durabilité : l'obtention du label RFAR illustre notre volonté de réduire notre empreinte écologique et d'encourager des pratiques durables chez nos fournisseurs.
2. Amélioration des relations avec nos fournisseurs : en adoptant des critères de sélection rigoureux, nous renforçons nos partenariats avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs éthiques et environnementales.
3. Confiance accrue des consommateurs : les clients sont de plus en plus sensibles aux pratiques responsables des entreprises. Ce label nous permet de nous différencier sur le marché et de renforcer la confiance de nos clients.
4. Attractivité pour les talents : les collaborateurs d'aujourd'hui recherchent des entreprises qui s'engagent pour un avenir durable. Notre certification RFAR nous aide à attirer et à fidéliser les talents en quête de sens dans leur travail.

3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

3.1 Rôle des organes de surveillance et de direction

Le réseau Caisse d'Épargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité. Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisses d'Épargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisses d'Épargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres.

Ainsi, le comité des nominations s'assure notamment que les aspects suivants de diversité au sein du COS sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles du sociétariat, objectif quantitatif minimum de 40 % relatif à la représentation du sexe sous-représenté. Au regard de ces critères, le comité des nominations veille, lors de tout examen de candidature au mandat de membre de COS, à maintenir ou atteindre un équilibre et à disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités et le plan stratégique du groupe mais également avec les missions techniques dévolues aux différents comités du COS.

Aucun de ces critères ne suffit toutefois, seul, à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du COS. En effet, le comité des nominations privilégie la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinions sur lesquels le COS peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'orientation et de surveillance est composé de 19 membres, dont 15 représentants des SLE (aucun membre indépendant), 3 représentants des salariés (deux représentants des salariés et un représentant des salariés sociétaires), 1 représentant des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre et 5 censeurs (non comptabilisés dans les 19 membres). Avec 7 femmes au sein du conseil d'orientation et de surveillance, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes atteint une proportion de 41.8%³.

Le comité de Direction Générale, placé sous l'autorité du Président du Directoire, est composé de 5 membres du Directoire ainsi que d'une Directrice Générale Adjointe. La part Femmes/Hommes parmi les cadres dirigeants est de 40% pour les femmes et de 60% pour les hommes.

Formation des membres de COS et des administrateurs

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau Caisse d'Épargne, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, en liaison avec le Groupe BPCE et les Caisses d'Épargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés du COS. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence, en présence d'un expert :

³ Les représentants des salariés ne sont pas pris en compte dans ce calcul conformément à l'article 225-79-2 du code de commerce

- Pour les administrateurs : un séminaire d'accueil des administrateurs qui porte sur les fondamentaux pour comprendre la Caisse d'Épargne, son histoire, son modèle de banque de proximité sur son territoire, son modèle coopératif et son modèle de banque sociétale depuis toujours. Des formations viennent approfondir ce socle initial tout au long du mandat. Des thématiques de culture bancaire générale et le digital complètent le dispositif de formation continue ;
- Pour les membres de conseils d'orientation et de surveillance, la formation initiale réglementaire porte sur six thématiques fixées par décret : système de gouvernance, Information comptable et financière, marchés bancaires et financiers, exigences légales et réglementaires, gestion des risques et contrôle interne, planification stratégique. Des formations d'approfondissement sont proposées tout au long du mandat ;
- Pour les comités spécialisés, des formations sont proposées pour les comités des risques et comités d'audit, les comités des nominations, les comités des rémunérations et les comités RSE.

Un dispositif de formation à distance complète le dispositif par un large choix de formations en ligne, vidéos, quiz et fiches thématiques.

Depuis 2023, la FNCE a développé des thématiques liées à la transition environnementale, aux risques climatiques et au modèle coopératif.

Outre les sujets réglementaires, les administrateurs sont également impliqués sur les thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Épargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes : les administrateurs participent à l'instruction et à l'évaluation des dossiers de dons pour lesquels les associations présentent des projets
- La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a mené les actions suivantes relatives à la formation de l'ensemble des Administrateurs :
 - Formation présentiel sur la Biodiversité « Connaître la responsabilité sociétale des CE » le 14/04/2025 (16 participants)
 - Organisation d'un « Challenge formation en ligne » du 17/02 au 07/11/2025 afin d'animer les administrateurs dans la réalisation des e-learning du site administrateur. Les administrateurs ont été 44 à suivre au moins une formation et ont réalisé au total 479 modules.

3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Au niveau du Conseil d'orientation et de surveillance et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité ESG-Climat (COS)	Evelyne BAPTENDIER (Administrateur)	Trimestrielle	Supervise et met en perspective la stratégie ESG de la Banque	Vision stratégique pour les territoires de montagne, Biodiversité...
Comité des risques exécutifs	Francois CODET (Président du Directoire)	Trimestrielle	Valide la stratégie ESG et s'assure de sa mise en œuvre, supervise la gestion des risques ESG	Matrice de double matérialité, ...

Au niveau du directoire

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité climat	Fabienne BOCHET (Directrice Générale Adjointe)	Trimestrielle	Coordonner, partager, acculturer sur la stratégie et les projets relatifs à l'environnement et au climat au sein de la banque	Empreinte carbone, reporting ESG, offre de produits et services green, mobilité douce, immobilier durable biodiversité, risques ESG et controverses, formation impact, numérique responsable...

En 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a poursuivi ses travaux d'insertion opérationnelle des enjeux ESG et a renforcé la gouvernance en mettant en place un comité réputation

Le Comité Risque de Réputation a été créé pour mieux appréhender le risque lié aux controverses. Ce comité se réunit de manière ad hoc pour émettre des avis relatifs aux dossiers présentant un risque de réputation significatif. Il est présidé par la mandataire en charge des finances.

Compte tenu de la nature transverse du risque ESG, celui-ci a été progressivement intégré dans les dispositifs de gestion des différents risques :

- Au niveau des risques financiers avec l'intégration de critères ESG dans les règles d'investissement de la réserve de liquidité, et d'un questionnaire ESG pour tout investissement PE-IHE.
- En matière de crédit, avec l'intégration de critères ESG dans les règles d'octroi de crédits habitat sur des biens à usage locatif (exclusion des DPE dégradés), et de crédit corporate (intégration des enjeux ESG dans l'analyse des modèles d'affaires de nos clients). Par ailleurs l'analyse extra financière intégrée dans les trames d'analyse de la Direction des Engagements et de la Direction des Risques Crédits.
- Au niveau des risques opérationnels ; identification dans l'outil de collecte des incidents opérationnels, liés aux risques climatiques.
- Au niveau des plans de continuité d'activité, intégration de l'analyse d'exposition aux risques climatiques des principaux sites opérationnels. De plus, les risques climatiques et environnementaux ont été intégrés dans la politique de continuité d'activité et dans l'analyse des risques de continuité d'activité de la Caisse.
- Par ailleurs, la matérialité des risques climatiques et environnementaux sur les « risques traditionnels » de la banque a été affinée sur la base des données et des travaux du groupe.

- Enfin la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a continué de contribuer activement aux projets du Groupe, en étant notamment pilote sur de nombreux projets en lien avec l'ESG : la création de fiches incontournables (viticulture, secteur public et économie locale), le déploiement de dialogues ESG dédiés aux professionnels de l'immobilier, la viticulture, le secteur public et l'économie locale, les réflexions sur la collecte de données ESG externes, sur nos clients.

En 2026, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes :

- Conduira le déploiement du programme BPCE METAMORPH-Ose II, qui comprend le développement de fiches géo-sectorielles, de questionnaires ESG spécifiques ainsi que des formations dédiées concernant les professionnels de l'immobilier, le secteur public, le logement social, les Professionnels.
- Accompagnera les évolutions de l'outil « Vertuose » afin faciliter et améliorer de façon continue la traçabilité de nos financements verts.
- S'attachera à l'atteinte du KPI Groupe portant sur les dialogues ESG : 100% des encours CORP SR 1010 devront être couverts par un dialogue ESG au 31/12/2026,
- Intégrera la notation extra financière dans l'analyse des risques ESG, sur les entreprises.
- Déploiera les actions de formation « Fondamentaux de l'impact » à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des formations plus soutenues et plus ciblées selon les métiers, et poursuivra sa contribution active aux projets du Groupe liés aux risques ESG.

Sur les sujets plus spécifiques liés à la Biodiversité, en 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a structuré sa stratégie pour les années à venir. Certaines réflexions et actions ont été initiées sur le sujet, telles que :

- Le renforcement des liens avec les différents Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) du territoire
- L'organisation d'une journée « Conservatoires d'Espaces Naturels & Entreprises » à la tour Incity
- Une prise de parole à la Climate House (Paris) sur le sujet Banques & Biodiversité
- Des travaux préparatoires au lancement d'un fonds d'actifs naturels
- Le lancement d'un appel à projet Biodiversité et la remise de prix par la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes
- Le développement d'une gestion durable de la forêt de Rencurel (Isère), actif naturel de 140 hectares détenu par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, retenu comme écosystème emblématique par le groupe BPCE
- La formation des administrateurs de SLE aux enjeux de biodiversité et de l'économie régénérative
- La signature du partenariat de deux ans avec le PARN (Pôle Alpin Risque Naturel)
- ...

3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération des membres du Directoire

Dans ce cadre, des objectifs portant sur les enjeux de durabilité ont été intégrés dans la part variable des rémunérations des membres du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes :

- Au titre de la transition climatique, notamment la diminution de l'empreinte carbone,
- Au titre de la qualité de la gouvernance, notamment la création d'un Comité ESG du COS,
- Au titre du nouveau pacte social, des actions de fidélisation des nouveaux collaborateurs,
- Au titre de la satisfaction client, des objectifs de NPS (Net Promoter Score)

3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions de la VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filière.

Un comité Impact réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne a coconstruit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

Une filière Impact, coordonnée et portée par la direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du groupe pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du groupe a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

Enfin, en 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a déployé la solution de gestion des controverses « Sesamm » auprès des collaborateurs de la Direction des engagements et de la Direction des Risques. Cette solution permet d'analyser les controverses chez des clients ou des prospects sur le marché des entreprises en complément des autres analyses traditionnelles.

4. Prendre en compte les risques ESG

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements ESG du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le comité des risques du conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG, le renforcement de la connaissance des risques, l'insertion opérationnelle des travaux et les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'experts suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- Les politiques risques de crédit du Groupe BPCE, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz et Défense et Sécurité ;

- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- La notation des risques ESG déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec, par exemple, les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles que la Banque accompagne historiquement.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations, notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS), représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Caisses d'Epargne, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
 Sociétaires	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux assemblées générales Election des représentants Réunions dédiées et lettres d'information Club de sociétaires Animation par la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation et promotion du modèle coopératif Participation à la vie de la banque Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région Mesure de la satisfaction
 Administrateurs de sociétés locales d'épargne	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux conseils d'administration des SLE Participation à des séminaires et/ou conventions Parcours de formation Participation possible aux comités RSE Revue de presse mensuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance Attribution de l'agrément aux nouveaux sociétaires Détention des parts de capital Contribution à l'élaboration des orientations générales Animation du sociétariat
 Membres du COS (sociétaires)	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux conseils d'orientation et de surveillance Participation aux comités spécialisés Groupes de réflexion Formations réglementaires obligatoires et séminaires Site administrateurs dédié 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance Participation à la définition des orientations stratégiques Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers Entretiens annuels Formations Communication interne Réseaux associatifs (« Mixité ») Droit d'alerte des collaborateurs Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords
 Clients	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG Événements clients Enquêtes de satisfaction NPS Partenariats institutionnels et commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Définition des offres et accompagnement des clients Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits Amélioration de la satisfaction client Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente Gestion des réclamations Médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'achats responsables Engagement dans des initiatives gouvernementales (ex : « Je choisis la French Tech ») Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques Enquête « Voix des fournisseurs » Préparation des certifications Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant Audit 	<ul style="list-style-type: none"> Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs Améliorer le niveau de satisfaction et la relation Consultation et appels d'offres Mesure de satisfaction
 Acteurs institutionnels, fédérations	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale Réponses aux consultations publiques Transmissions d'informations et de documents Siège dans les conseils (EPL, LS, ESS ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée Prise en compte des spécificités sectorielles Conformité réglementaire
 Associations et ONG	<ul style="list-style-type: none"> Appels à projets Mécénat (financier ou en nature) Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences Echanges réguliers Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ... Amélioration de la transparence Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

5.2 Les enjeux ESG de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Au sens de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), un rapport de durabilité est publié aux bornes du Groupe BPCE. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD, elle publie néanmoins ce rapport d'impact volontaire.

L'analyse de double matérialité⁴ a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Caisses d'Épargne. Pour 2025, le groupe identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au sein des chapitres suivants :

Enjeu matériel pour le Groupe BPCE	Chapitre Rapport d'Impact Volontaire
Changement climatique	Contribuer à la décarbonation de l'économie
Personnel de l'entreprise	Être un employeur de référence
Communautés affectées	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire
Clients et utilisateurs finaux	Une banque inclusive qui protège
Conduite des affaires	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

⁴ La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur sur l'entreprise, qui engendrent des incidences sur la situation financière de l'entreprise, le coût du capital, la performance financière).

03

Contribuer à la décarbonation de l'économie

- 1. Plan de transition en faveur du climat
- 2. Accompagner la transition de tous nos clients
- 3. Notre empreinte environnementale
- 4. Nos indicateurs taxonomie verte Européenne

III. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, mais aussi son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant la stratégie commerciale du groupe, d'accompagner la transition de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Des trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseur ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Poursuivre la réduction de son empreinte propre.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.



Objectifs et plans d'action

Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- Les **financements** des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles **d'investissement** des activités d'assurance
- Les **portefeuilles et mandats** de l'activité de gestion d'actifs

...complétés par des plans d'action dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Financement dédié à la rénovation énergétique pour les particuliers

- Financement dédié à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

2. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance et permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension

approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, le groupe concentre son action sur l'accompagnement des efforts de rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier. Il accompagne aussi le développement de la mobilité douce. Plusieurs offres de produits et services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des logements, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a ainsi enregistré 361 000 visiteurs uniques sur cette application depuis son lancement⁵ ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés : bilan énergétique, recherche de subventions, garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt éco-PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), partenariats établis ou en test avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy, HOMIOS...) ainsi qu'avec France Rénov. En 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique⁶ était de 48,5 millions d'euros pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes (soit + 8 % par rapport à 2024).
- En augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres » (soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO2 par km) ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à -10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » proposant aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

⁵ Cumul du nombre de visiteurs uniques depuis le lancement en 2023 du module Conseils et Solutions durables.

⁶ Production annuelle

Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux ayant un objectif de développement durable, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes permet à tous ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « Verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le livret vert et les comptes à terme vert, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10 % de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

En 2025, l'excédent d'encours d'épargne collectée sur le CSL Vert⁷ représentait pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes un montant de 42,7 millions d'euros (vs 13,3 M€⁸ en 2024 soit + 221 %).

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2025, la collecte nette sur les fonds commercialisés relevant ces objectifs d'investissements (articles 8 et 9 – OPC MLT et OPC monétaire) s'élevait à 168,3 millions d'euros pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes (vs 147,5 M€⁹ en 2024 soit une progression de + 14,1 %)

2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Pour accompagner ses clients dans leur transition environnementale et leur adaptation au changement climatique, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a mis en place une organisation qui fédère une communauté de référents et experts locaux « Green Business ». Cela permet de concentrer l'expertise et de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Depuis 2025, dans une démarche commune avec le Groupe BPCE, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a réalisé une collecte de données extra-financières, permettant ainsi d'analyser la performance carbone des bâtiments financés et d'identifier leur potentiel de décarbonation. Le groupe développe désormais des outils pour améliorer la qualité et la granularité des données environnementales recueillies. Ces avancées renforcent la capacité du Groupe BPCE à accompagner ses clients dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de leurs bâtiments dont la rénovation énergétique du bâti, l'efficacité énergétique des équipements, la construction durable.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes accélère la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI, bailleurs sociaux, acteurs de la santé et de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2025, deux prêts à impact ont été accordés par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour un montant de 5 millions d'euros (soit + 67 % par rapport à 2024).

⁷ Différence entre le montant des flux créditeurs et le montant des flux débiteurs des encours des comptes sur livrets (CSL) d'épargne destinés au financement de projets dont l'objectif est d'accompagner la transition énergétique et environnementale.

⁸ Donnée 2024 proforma (recalculée pour tenir compte d'évolution de périmètres de calcul)

⁹ Donnée 2024 proforma (recalculée pour tenir compte d'évolution de périmètres de calcul) DAT

En 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises à hauteur de 339,3 millions d'euros¹⁰, en intervenant par exemple sur les dossiers suivants :

- Financement de la reconstruction d'un centre de tri des déchets ménagers en Haute-Savoie
- Dans le domaine de l'efficacité énergétique, financement de matériels permettant une moindre consommation d'eau et une diminution des déchets
- Dans le domaine des énergies renouvelables, financement de panneaux solaires installés sur le toit des bâtiments de nos clients et permettant une réduction de leurs dépenses d'énergie.

Afin de disposer d'une offre complète en réponse aux besoins de nos clients, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie également sur des partenaires dont Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique, SAMI pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, ainsi qu'Opera Energie pour l'optimisation des contrats d'énergie. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes travaille également avec YUMA Energy pour déployer le solaire photovoltaïque et le Groupe Rive Neuve pour définir et déployer des stratégies RSE auprès de ses clients.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de son parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant des conseils sur la car policy, des prestations écoconduite, la gestion de parc connecté et l'autopartage).

Ces sujets de transition environnementale devenant incontournables chez nos clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux ESG et de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaires de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données.

En 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a mené un dialogue ESG avec ses clients entreprises couvrant 79 % de l'encours de cette cible et en hausse de 57 % par rapport à 2024.

2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone *via* des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du groupe (Natixis et BPCE Energéco).

S'agissant du financement des énergies renouvelables, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est intervenue sur différents projets, dont par exemple :

- De nombreux financements de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de bâtiments, soit par le biais de centrales citoyennes et de SEM ENR, soit directement par nos clients entreprise souhaitant s'équiper.
- La participation au financement de centrales au sol et en toitures
- Le financement de réseaux de chaleur en Isère et Savoie fonctionnant avec des chaudières bois

En 2025, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 77 millions d'euros.

¹⁰ Production annuelle de financements des PME-ETI pour la transition et la décarbonation (sous la forme de prêts green, prêts à impact, CBM roulant, LOA/LDD green) + financements de projets d'énergie renouvelable sur les territoires.

2.4 Indicateurs

Crédits Verts	31/12/2025		31/12/2024 ¹¹	
	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
TOTAL - Crédits Verts¹²	337	5664	117	3757

En 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a distribué des crédits verts à hauteur de 337 millions d'euros (soit + 188 % par rapport à 2024).

3. Empreinte propre de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE.

1. Dans le cadre du plan stratégique 2019-2023, l'objectif de réduction des émissions de CO2 était de 15% à l'échelle du groupe BPCE. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'était fixé un objectif de réduction de 11 % largement dépassé puisque la réduction a été de 24% sur cette période.
2. Dans le cadre du plan stratégique 2023-2030, l'objectif de réduction des émissions de CO2 est de 20% à l'échelle du groupe BPCE. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est fixé un objectif de réduction de 20 % aligné avec celui du groupe BPCE.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'établit à 19095 TeqCO2 à fin 2025, en réduction de 4 % par rapport à fin 2024. Le bilan total des émissions de GES de la Banque du Léman s'établit à 603 TeqCO2 à fin 2025. Les émissions consolidées des deux entités s'établissent à 19 698 teqCO2. Les émissions de GES de la Banque du Léman représentent 3 % de ces émissions de GES consolidées.

Il se décompose comme suit :

¹¹ Données Proforma (valeurs 2024 recalculées pour tenir compte d'évolution de périmètres de calcul)

¹² Périmètre clients particuliers : financements accordés dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (Eco PTZ) et crédits véhicules propres. Pour les clients entreprises : financements accordés relatifs à la rénovation énergétique, aux énergies renouvelables, à la mobilité verte et à la transition d'activité.

Caisse d'Épargne Rhone Alpes

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES

Émissions de GES				Évolution 2024-2025**	Évolution 2023-2025**
	2023	2024	2025**		
Énergie	899	793	882	11%	-2%
Achats	10 013	8 813	8 607	-2%	-14%
Déplacements professionnels	1 155	1 081	1 053	-3%	-9%
Déplacements domicile-travail	3 955	2 911	2 743	-6%	-31%
Déplacements des clients et des visiteurs	729	663	598	-10%	-18%
Immobilisations	3 512	3 593	3 424	-5%	-3%
Fret	1 959	1 832	1 659	-9%	-15%
Déchets	121	126	129	3%	7%
TOTAL	22 342	19 810	19 095	-4%	-15%

unité : tonnes de CO2 équivalent par an

** résultats avant Proforma 2026

Banque du Léman

Émissions de GES

	2025**
Énergie	3
Achats	383
Déplacements professionnels	33
Déplacements domicile-travail	101
Déplacements des clients et des visiteurs	2
Immobilisations	63
Fret	19
Déchets	0
TOTAL	603

unité : tonnes de CO2 équivalent par an

** résultats avant
Proforma 2026

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

Immobilier

Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a un mix d'approvisionnement composé très majoritairement d'électricité dont 100% est garanti d'origine renouvelable par son fournisseur GEG. La banque a aussi installé des panneaux photovoltaïques sur quatre de ses sites entre 2024 et 2025 dont l'un permet de faire bénéficier d'autres sites environnants de l'électricité produite via un dispositif d'autoconsommation collective patrimoniale. Le déploiement de panneaux photovoltaïques va se poursuivre en 2026, avec un site supplémentaire. Il est désormais prévu pour chaque rénovation d'agence une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec la mise en place d'un processus adapté. Si la consommation de gaz représente une très faible part du mix énergétique, la banque cherche à réduire encore davantage cette part afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. En

2025, il y a eu la suppression de 5 contrats gaz portant à 17 sites équipés de chaudières gaz sur un total de 281 sites. Il est également prévu à chaque rénovation la suppression des chaudières gaz.

7

En outre en 2025, il faut noter le raccordement de BPCE et ENGIE avec un réseau vert éolien.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met également en œuvre de nombreuses mesures en faveur de la sobriété énergétique afin de mieux adapter la consommation en fonction des usages. Parmi les mesures mises en place, on peut citer :

- Le déploiement de la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) qui s'est poursuivi en 2025 (près de 220 sites déployés sur 255) dans le but d'améliorer le suivi des consommations d'énergie devrait se terminer en 2026. Il faut noter que ce déploiement a permis à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes de bénéficier de la vente de CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)
- La limitation des températures à l'intérieur des locaux à 20°C en hiver et 26°C en été sur l'ensemble des sites de la banque. Les collaborateurs peuvent uniquement ajuster la température +/- 1°C. En outre, la température peut atteindre 17°C en période d'inoccupation (nuit, week-end).
- La mise en place de l'opération dite « Tour de Pise » qui se déroule durant les congés scolaires d'hiver et d'été au siège social de la Banque (Tour Incity). De nombreux collaborateurs étant absents sur cette période, il a été décidé de regrouper les collaborateurs présents sur la partie nord du bâtiment en été et sur la partie sud en hiver
- Des campagnes de relamping dans le but de généraliser la technologie Led

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'installe, lorsque l'opportunité se présente, dans des bâtiments neufs bénéficiant d'une performance énergétique « native » prévue dès la conception des locaux. La Tour Incity, siège social de la banque accueillant près de 800 collaborateurs, dispose du label BREEAM niveau excellent et du label BBC, labels de référence en matière de construction durable. En 2021, deux anciens sites de la banque situés à Grenoble (38) et accueillant près de 300 collaborateurs, ont emménagé dans des nouveaux locaux, le site Alpes City, bénéficiant du label HQE – Bâtiment Durable, niveau excellent. En 2025, les 50 collaborateurs du site de Seynod (74) ont emménagé dans des nouveaux locaux labellisés BREEAM, le site Lac City, au cœur d'un écoquartier situé sur la commune de Pringy (74).

Par ailleurs, au sein de son parc de bâtiments existants composé principalement d'agences commerciale, avant la réalisation de travaux de rénovation, un audit énergétique du site est effectué afin de bien identifier les faiblesses du bâti et d'orienter les travaux de performance énergétique à entreprendre dans le but d'améliorer la classification DPE du site. Lors de la réalisation des travaux, les solutions suivantes sont notamment mises en œuvre :

- Pour l'isolation : châssis à rupture de ponts thermiques, store réfléchissant et films thermique sur vitrage...
- Pour l'électricité : pavé Led et downlight Led...
- Pour la CVC (Chauffage/Ventilation/Climatisation) : pompes à chaleur à haut rendement avec pilotage horaire, VMC double flux avec récupération d'énergie et pilotage horaire, suppression des rideaux d'air chaud dans « l'espace libre-service » des agences afin de les remplacer par d'autres systèmes de chauffage moins « énergivores », suppression de chaudières à gaz remplacées par des PAC...
- L'eau : installation de compteurs d'eau avec impulsion permettant un contrôle de la consommation d'eau froide et de détecter d'éventuelles fuites d'eau, installation d'électrovannes pilotées par la GTB...
- Autres équipements : remplacement des portes automatiques ouvrant sur la rue par des portes à la française afin de mieux réguler les entrées d'air ...

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est aussi obtenue grâce la réduction des surfaces occupées (développement du travail en open-space, décision en 2025 de poursuivre le déploiement du flex-office sur trois nouveaux étages de la Tour Incity après une expérimentation menée en 2024-2025, ...)

Pour marquer l'engagement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en matière de transition environnementale et pour encourager le grand public à agir en faveur de la qualité de l'air, depuis début 2024, en partenariat avec ATMO, chaque jour à la tombée de la nuit, la coiffe de la Tour Incity, siège de la banque, s'illumine pendant 90 minutes selon un code couleur qui indique la qualité de l'air du lendemain. Ceci est basé sur l'indice Atmo qui est un dispositif national défini par un arrêté ministériel créé en 1994 et actualisé en janvier 2021. Il est calculé quotidiennement par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) à partir des concentrations de 5 polluants à enjeux. Une information simple et pédagogique avec un éclairage Led fixe, sobre en affichage, basée sur 6 couleurs représentatives de la qualité de l'air extérieur : bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais, extrêmement mauvais.

Numérique

Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

Au niveau du groupe BPCE, de multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes centre principalement les actions de réduction de son empreinte numérique liées à ses consommations (papier, encre, électricité...) et à son parc de matériel (nombre d'équipement, durée de vie des équipements...). Cela se traduit notamment par :

- La généralisation de la durée de vie des ordinateurs portables à 5 ans (650 ordinateurs / an) permettant d'éviter un déploiement « coûteux » en CO2 via l'optimisation des déplacements et la limitation des achats de nouveaux équipements ;
- La proposition systématique aux collaborateurs, lors du renouvellement de leur smartphone, d'un équipement permettant de gérer sa ligne professionnelle et sa ligne personnelle sur le même appareil (carte e-sim/sim ou carte double sim) ;
- Une stratégie de remplacement des smartphones à 3 ans ;
- Le recyclage et le réemploi des ordinateurs en fin de vie par une entreprise adaptée ;
- L'installation de chargeurs USB-C basse tension dans certains espaces de travail (Espaces « Flex-office », salle du conseil...) ;
- Le développement de nouveaux modes de distribution des produits et services (site internet, vente en ligne, signature électronique, application mobile, ...) et la dématérialisation de la documentation client (contrats dématérialisés, relevés de compte dématérialisés, coffre-fort électronique...) ;
- Le déploiement d'un nouveau système d'affichage dynamique sur des PC fixes DELL avec optimisation de l'extinction réelle de l'écran :
- La bascule sur la solution BPCE pour l'affichage dynamique siège, permettant l'arrêt de serveur privatif ;
- La réparation de nos casques et dockings⁷ auprès d'une entreprise spécialisée favorisant l'éco-recyclage ;
- L'achat de casques éco recyclés selon disponibilité ;
- L'achat d'écrans éco recyclés pour nos travaux de rénovation d'agences ;
- La valorisation de l'utilisation de support de PC portable permettant d'utiliser également l'écran du pc portable tout en ayant un poste de travail ergonomique ;
- L'arrêt de serveurs ancienne génération au profit de Mycloud ;
- La reprise valorisée d'imprimantes USB pour une réutilisation dans d'autres entreprises ;
- La commande d'imprimantes éco-recyclées pour installation en agences hors travaux ;
- La poursuite de la mise en place d'un espace d'impression centralisée dans les agences en travaux et dans les agences rénovées ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'imprimantes et/ou le volume d'impressions ;
- La réutilisation des toners non utilisés dans les agences après travaux au profit des agences utilisant encore les imprimantes USB, optimisation de la logistique d'envoi ;
- La commande d'adaptateurs USB-C permettant d'utiliser les anciennes alimentations de PC avec un connecteur USB-C
- La Clean-up week du 10 au 16 Mars 2025 : 1700 collaborateurs ont participé. 12 To supprimés permettant à la CERA d'arriver en 2ème position des banques du groupe BPCE. 65 kg de déchets DEEE récupérés et don de 1800 € à The Greener good, client de l'agence ESS. 5 collaborateurs CERA récompensés (dont un par le groupe BPCE).

Mobilité

Diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), transformation de la flotte de véhicules.

Les déplacements représentent l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes mène des actions qui visent à réduire d'une part, le nombre de déplacements et d'autre part, la part de la voiture individuelle. Cela concerne tant les déplacements domicile-travail que les déplacements professionnels. Cela se traduit notamment par :

- La réalisation d'études sur les déplacements des collaborateurs. Une étude approfondie a été réalisée pour la seconde fois en 2024. Cette étude comportait un volet sur les pratiques et les attentes des collaborateurs, un volet sur la localisation résidentielle des collaborateurs et les temps de trajet, ainsi qu'un volet sur l'accessibilité des sites via les différents modes de transport disponibles. Le principal enseignement de cette étude est un recul très net de l'usage de la voiture « solo » par rapport à la première enquête réalisée en 2015, y compris dans le réseau d'agences (49% vs 59%)
- La généralisation du télétravail et des outils de travail à distance permettant aux collaborateurs de travailler depuis leur domicile ou depuis un autre site de l'entreprise plus proche de leur domicile
- L'aménagement de parkings vélos abrités, sécurisés et particulièrement bien équipés (racks adaptés pour une grande variété de vélos y compris les vélos pliants ou de petite taille, racks pour les trottinettes, places pour les vélos cargos et longtails, électrification des places de parking, installation de la vidéosurveillance, matériels d'entretien des vélos et trottinettes, casiers de rangement et bancs pour pouvoir se changer, accès à des douches sur le site ...) en particulier sur les sites centraux où le nombre d'utilisateurs est important (Tour Incity : réaménagement complet du parking de 130 places en 2019 et travaux d'extension d'environ 60 places débutés fin 2025 ; Site Alpes City : nouveau site livré en 2021 avec un parking vélo de 90 places, Site Lac City : nouveau site livré en 2025 avec un parking vélo de 160 places accessibles à environ 800 employés dont 50 collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes)
- Le projet « ECOMOVE », lauréat de la 1^{ère} édition du concours de l'innovation ouvert aux 3000 collaborateurs de l'entreprise, s'est achevé en mars 2025 par le lancement de l'offre de mise à disposition d'un vélo attribué à chaque collaborateur pour effectuer ses déplacements. L'attribution du vélo repose sur un dispositif de location longue durée avec option d'achat d'une durée de trois ans dans lequel 70 % des loyers sont pris en charge par l'entreprise et 30 % par le salarié. A fin 2025, près de

300 vélos ont été commandés par les collaborateurs de l'entreprise, ce qui fait de ce projet un franc succès y compris au regard d'opérations similaires lancées dans quelques banques du groupe BPCE ;

- La majoration au-delà des obligations légales (50%) de la prise en charge par l'entreprise du coût des abonnements de transports publics de personnes (ou de services publics de location de vélos) souscrits au titre des trajets domicile - travail ;
- La prise en charge du coût de l'abonnement à un « parking relais » en sus de la prise en charge de l'abonnement à un ou plusieurs transports publics de personnes souscrit au titre des trajets domicile-travail ;
- L'élaboration et la remise aux autorités organisatrices des transports (AOT) de la métropole de Lyon, de Grenoble et d'Annecy d'un plan de mobilité qui visent à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre de la réglementation sur les plans de mobilité (Article 51 de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte)
- La signature de conventions avec les opérateurs de transport de la métropole Grenobloise (3^{ème} renouvellement en 2023) et de la métropole Lyonnaise (1^{ère} signature en 2024) couvrant ainsi près de 2000 sur les 3000 collaborateurs de l'entreprise. Ces conventions reposent sur un engagement de réduire la dépendance à la voiture individuelle en échange de réductions tarifaires. Des discussions ont été engagées en 2025 avec l'agglomération d'Annecy et l'agglomération de Chambéry en vue de signer des conventions similaires ;
- Le remplacement d'une partie de la flotte de véhicules de l'entreprise par des véhicules moins émetteurs de CO2 et une accélération de l'électrification de cette flotte qui s'est traduite en 2025 par :
 - L'installation et la mise en service de 26 points de charge pour véhicules électriques tant sur des sites centraux que sur des sites du réseau commercial (le déploiement se poursuivra en 2026 sur les sites centraux).
 - La commande de 70 véhicules électriques et 30 véhicules hybrides répartis aussi sur l'ensemble du territoire de l'entreprise
- La mise à disposition des collaborateurs de l'outil « Coonect Driver » permettant la réservation et le covoiturage lors des déplacements professionnels avec des véhicules de l'entreprise ;
- La mise à disposition sur le poste de travail de chaque collaborateur de l'entreprise du site SharePoint « CERA-mobilité » qui permet de trouver toutes les ressources nécessaires pour faciliter ses déplacements (guides pratique, plateformes de réservation ...) et inciter à sélectionner un mode de transport peu impactant pour l'environnement ;
- La mise à disposition d'actions d'accompagnement individuels et/ou collectives des collaborateurs, en lien avec les services publics dédiés à la mobilité, dans le cas d'un déménagement de site (Site Alpes City : 2020/2022, Site Lac city : 2024/2025)
- La participation ou l'organisation d'animations ou d'événements visant à encourager les collaborateurs à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle même si cela est occasionnel ou sur une partie de leur trajet : semaine européenne de la mobilité, challenge écoconduite, challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes, semaine du développement durable, Mai à vélo, Webinaires ZFE ...

4. Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes publie volontairement le Green Asset ratio dont le calcul est fondé sur le cadre réglementaire décrit ci-après :

4.1 Cadre réglementaire

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Une activité est considérée comme « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être effectivement considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité éligible doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- Démontrer sa contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Démontrer qu'elle ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (Do Not Significant Harm ou DNSH) conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Être exercée dans le respect des garanties minimales sociales prévues dans le règlement (i.e. dans le respect des droits sociaux garantis par le droit international).

Les critères techniques à respecter pour documenter le caractère durable sur le plan environnemental d'une activité sont fixés au moyen d'actes délégués, en particulier, le règlement délégué sur le Climat du 4 juin 2021 (2021/2139), amendé une première fois par le règlement délégué 2022/1214, puis par le règlement délégué 2023/2485 publié en juin 2023 et le règlement délégué Environnement du 27 juin 2023 (2023/2486), entré en vigueur le 1er janvier 2024.

La réglementation Taxonomie prévoit une entrée en application progressive des exigences de transparence d'information selon les acteurs économiques. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, en tant qu'entreprise du secteur financier, publie avec une année de décalage par rapport aux entreprises non financières. Ce principe permet aux entreprises financières d'utiliser les données d'éligibilité et d'alignement communiquées par les contreparties elles-mêmes soumises à ces exigences de publication (contreparties soumises à la CSRD) afin de pondérer leurs investissements, financements et autres expositions.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes publie les informations à fournir applicables aux entreprises financières – établissements de crédit.

Hypothèses retenues et limitations existantes dans la préparation et la collecte des informations

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'alignement des actifs éligibles dans le cadre du ratio d'actifs verts (GAR) sont les suivantes :

Pour les prêts immobiliers aux ménages, l'alignement se fonde sur :

- 1) l'analyse de la performance énergétique des biens au travers du DPE ou du respect de réglementations thermiques pour les biens neufs (RT2012 et RE2020) afin de mesurer la contribution substantielle ;
- 2) une analyse des risques physiques, incluant uniquement l'aléa « inondation » afin de vérifier que les critères du DNSH adaptation sont respectés : tout crédit portant sur un bien exposé à un risque physique significatif est ainsi considéré comme non aligné à la taxonomie ;
- 3) les minimums sociaux sont réputés respectés pour tous les biens construits en France et en Europe compte tenu des lois et réglementations en vigueur dans ces pays.

L'alignement des actifs éligibles suivants n'a pas fait l'objet d'analyse : prêts à la rénovation ou financement de véhicules moteurs avec des particuliers ainsi que les financements affectés avec des contreparties CSRD. Ces actifs sont donc de facto qualifiés comme non alignés à la taxonomie.

4.2 GAR obligatoire

Indicateur principal – GAR (Green Asset Ratio)

Le GAR de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes établi au 31 décembre 2025 comporte les données d'alignement à la taxonomie et recense les informations d'alignement aux 2 objectifs environnementaux climatiques (Atténuation et Adaptation) des entreprises financières. Les données sur des actifs alignés à l'objectif d'Adaptation au changement climatique sont publiées dès lors qu'elles sont disponibles sur Bloomberg.

Les informations concernant l'éligibilité aux quatre objectifs autres que climatiques (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) reposent sur les données publiées par les entreprises non financières publiées au 31 décembre 2024.

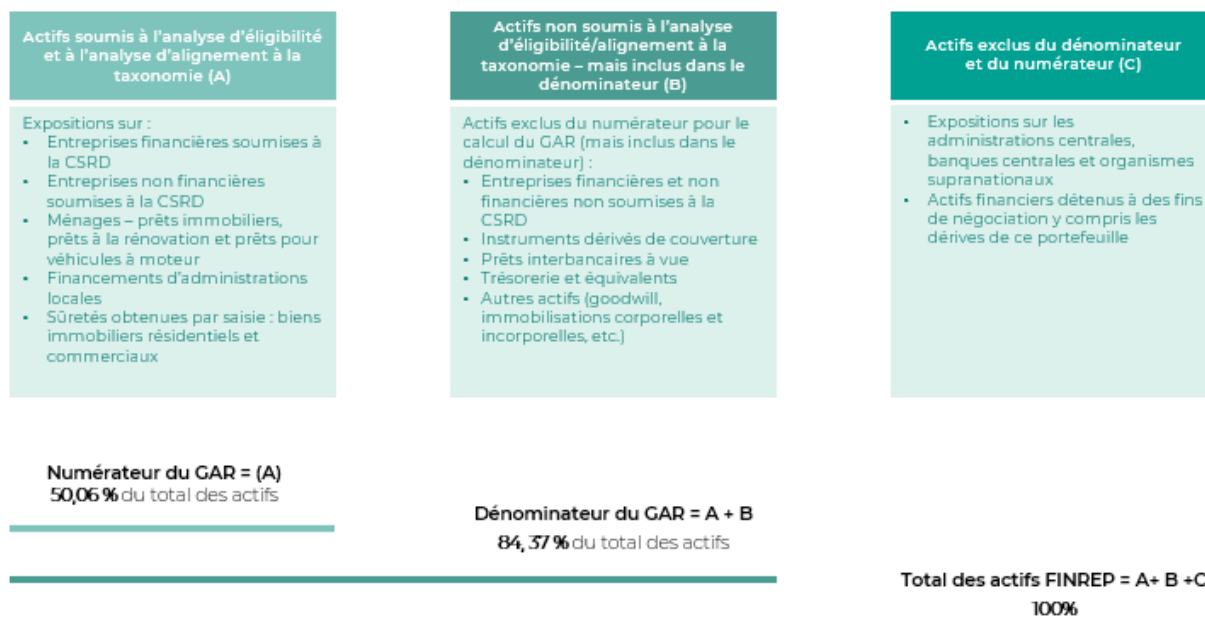
Le principal indicateur applicable aux établissements de crédit est le Green Asset Ratio (GAR). Formulé en pourcentage, il indique la part des actifs qui financent ou sont investis dans des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport au total des actifs couverts.

Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité et d'alignement

L'analyse d'éligibilité et d'alignement s'applique sur un périmètre d'actifs déterminé à la suite d'une série d'exclusions précisées par la réglementation :

Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

La composition du Green Asset Ratio (GAR)



Les expositions ci-dessus soumises à analyse d'éligibilité et d'alignement comprennent ainsi des actifs présentés au bilan parmi les catégories comptables suivantes :

- actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- participations dans des filiales co-entreprises et entreprises associées (les entreprises d'assurance contrôlées étant présentées suivant une méthode de consolidation par mise en équivalence pour la présentation du périmètre prudentiel) ;
- immobilisations, en ce qui concerne les sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Méthodologie retenue

Suivant les principes de la réglementation, l'éligibilité et l'alignement des encours des actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement sont déterminés :

- Pour les contreparties financières et non financières soumises à la réglementation CSRD, telles qu'identifiées à partir de la base de données fournie par Bloomberg :
 - Pour les financements non affectés, en appliquant au montant brut des encours les taux d'alignement et d'éligibilité à la taxonomie (base ICP Chiffres d'affaires et base ICP CapEx) disponibles dans Bloomberg, ces données correspondent aux indicateurs publiés par ces contreparties l'année précédente (déterminés conformément aux critères des règlements délégués Climat et Environnement). BPCE utilise uniquement les données Bloomberg correspondant aux données exactes de la contrepartie. BPCE n'utilise en revanche pas les données estimées de Bloomberg. Enfin, en l'absence de données disponibles distinguant les taux d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, le choix a été fait de les affecter à l'objectif atténuation du changement climatique.
 - Pour les financements affectés, il convient d'analyser les critères de la taxonomie tels que définis par la Commission européenne sur la base des informations communiquées par les contreparties. Pour l'exercice 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes n'a pas mené ces analyses ad hoc.

L'éligibilité et l'alignement ont été mesurées uniquement à partir des données disponibles dans Bloomberg. Ces données ne sont pas toujours exhaustives en particulier pour les données relatives à l'alignement des entreprises financières. Le ratio d'alignement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est pénalisé par ce manque de données.

- Pour la clientèle de détail (ou ménages) :

Les encours soumis à analyse sont : les prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (y compris prêts cautionnés) ; les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules à moteur accordés à compter du 1er janvier 2022.

- L'alignement des prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (ou cautionnés) est déterminé au regard des critères fixés par la réglementation et des interprétations admises par la Place.

La contribution substantielle au premier objectif de la taxonomie d'atténuation du changement climatique est documentée au regard des critères suivants :

- Biens financés dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 135 kWh/m² par an (correspond aux biens ayant un Diagnostic de Performance Énergétique DPE noté A, B et pour partie C). La Caisse d'Épargne Rhône Alpes part d'une approche méthodologique où la collecte des données DPE de prêts garantis par des biens immobiliers s'appuie sur les DPE collectés auprès des clients, complétée des DPE fournis par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et collectés dans la base de données de l'ADEME pour les logements individuels pour lesquels la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a une certitude sur l'adresse du bien financé. Pour les logements collectifs, en l'absence de DPE clients émis après 2021, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes aux DPE calculés par le CSTB, conformément à la réforme de 2021, à partir des caractéristiques des bâtiments concernés et de la notation de ses différents lots.
- A défaut de disponibilité de DPE pour les financements de biens à construire, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes détermine la consommation d'énergie primaire en retenant les normes de construction applicables (réglementation RT 2012 applicable aux constructions entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2020 et RE 2020 applicable aux constructions à compter du 1er janvier 2022). En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

L'analyse d'alignement aux critères de la taxonomie doit ensuite être complétée des critères techniques permettant de démontrer que l'activité ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs de la taxonomie (critère DNSH) :

- Pour les prêts immobiliers de la clientèle de détail, cette analyse repose sur l'analyse du risque physique. Le risque physique aigu « inondation » a été évalué comme le plus matériel au regard du portefeuille de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Les biens présentant le plus haut niveau de risque inondation sont ainsi exclus pour déterminer l'alignement des prêts immobiliers. Le risque d'inondation lié à l'habitat a été qualifié sur des territoires dits « NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) élevé » conformément à un classement de la Banque centrale européenne des risques d'inondation aigus. Ainsi, dès lors qu'un risque d'inondation élevé a été identifié pour un bien financé, l'encours correspondant ne sera pas retenu comme aligné bien qu'il respecte les critères de performance énergétique décrit ci-dessus.

L'analyse d'alignement doit également vérifier le respect des garanties minimales sociales. Pour les prêts immobiliers aux ménages ce critère n'a pas été vérifié pour chacun des prêts. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes considère que le respect des garanties minimales sociales est vérifié pour les prêts immobiliers dès lors que les biens financés se situent en France ou dans l'Espace économique européen (EEE). Cette position repose sur un cadre juridique où des directives européennes et des lois nationales garantissent des droits sociaux fondamentaux, notamment en matière de conditions de travail et de protection sociale. En France, le Code du travail établit des normes claires qui assurent des protections aux travailleurs et aux ménages.

- L'analyse d'alignement des prêts à la rénovation n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles pour documenter le respect des critères de la taxonomie.
- L'analyse d'alignement des prêts pour véhicules à moteur n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles (émission de CO₂/km).

- Pour les administrations locales :
 - Les financements de logement sont considérés comme éligibles. Ne s'agissant pas d'une activité de promotion immobilière, l'analyse d'alignement doit être réalisée, lorsqu'il est possible d'établir un lien entre le financement et le bien financé, de manière identique à celle indiquée ci-dessus pour le financement de biens immobiliers auprès de la clientèle de détail. Toutefois, pour des contraintes opérationnelles l'alignement n'a pas pu être mesuré cette année.
 - Pour les autres financements, en l'absence de données d'analyse disponibles aucun encours n'a été considéré ni éligible ni aligné.
- Les sûretés immobilières obtenues par prise de possession n'ont pas été analysées au regard de leurs montants non matériels.

4.3 Synthèse du GAR obligatoire

	31/12/2025			31/12/2024			Variation depuis le 31/12/2024
	Montant en M€	% total des actifs	% total actifs du GAR (dénominateur)	Montant en M€	% total des actifs	% total actifs du GAR (dénominateur)	
TOTAL DES ACTIFS	55 335	100,00%		52 793	100,00%		0,00%
Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	8 650	15,63%		8 616	16,32%		-0,69%
TOTAL DES ACTIFS DU GAR	46 685	84,37%	100%	44 177	83,68%	100%	0,69%
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	18 979	34,30%	40,65%	17 948	34,00%	40,63%	0,30%
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMERATEUR ET LE DENOMINATEUR : ACTIFS SOUMIS A ANALYSE D'ELIGIBILITE ET D'ALIGNEMENT	27 703	50,06%	59,34%	26 227	49,68%	59,37%	0,39%
<i>(base Chiffre d'affaires des contreparties CSRD)</i>							
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	19 723		42,25%	18 327		41,49%	0,76%
Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)	2 664		5,71%	2 614		5,92%	-0,21%
<i>(base CapEx des contreparties CSRD)</i>							
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	19 818		42,45%	18 407		41,67%	0,78%
Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)	2 703		5,79%	2 673		6,05%	-0,26%

Détail du GAR – base Chiffre d'affaires

	31/12/2025					31/12/2024					Variation des encours alignés (depuis le 31/12/2024)
	En millions d'euros			En % du total des encours		En millions d'euros			En % du total des encours		
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés	
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMERATEUR ET LE DENOMINATEUR : ACTIFS SOUMIS A ANALYSE D'ELIGIBILITE ET D'ALIGNEMENT	27 703	19 723	2 664	42,25%	5,71%	26 227	18 327	2 614	41,49%	5,92%	-0,21%
Dont expositions sur :											
• entreprises financières soumises à CSRD	712	1	0	0,00%	0,00%	605	1	0	0,00%	0,00%	0,00%
• entreprises non financières soumises à CSRD	810	164	57	0,35%	0,12%	853	160	50	0,36%	0,11%	0,01%
• ménages	22 629	18 984	2 606	40,66%	5,58%	21 185	17 636	2 563	39,92%	5,80%	-0,22%
• financement d'administrations locales	3 553	574	0	1,23%	0,00%	3 553	530	0	1,20%	0,00%	0,00%
• sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	3	0	0	0,00%	0,00%	3	0	0	0,00%	0,00%	0,00%

Détail du GAR – base CapEx

	31/12/2025					31/12/2024					Variation des encours alignés (depuis le 31/12/2024)
	En millions d'euros			En % du total des encours		En millions d'euros			En % du total des encours		
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés	
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMERATEUR ET LE DENOMINATEUR : ACTIFS SOUMIS A ANALYSE D'ELIGIBILITE ET D'ALIGNEMENT	27 703	19 818	2 703	42,45%	5,79%	26 227	18 407	2 673	41,67%	6,05%	-0,26%
Dont expositions sur :											
• entreprises financières soumises à CSRD	712	7	3	0,01%	0,01%	605	6	5	0,01%	0,01%	-0,01%
• entreprises non financières soumises à CSRD	810	253	93	0,54%	0,20%	853	235	104	0,53%	0,24%	-0,04%
• ménages	22 629	18 984	2 606	40,66%	5,58%	21 185	17 636	2 563	39,92%	5,80%	-0,22%
• financement d'administrations locales	3 553	574	0	1,23%	0,00%	3 584	530	0	1,20%	0,00%	0,00%
• sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	3	0	0	0,00%	0,00%	2	0	0	0,00%	0,00%	0,00%

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes présente des informations complémentaires relatives aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Le tableau publié selon le modèle ci-dessous permet d'identifier les activités spécifiques du secteur du gaz et du nucléaire visées par l'acte délégué 2022/1214 du règlement Taxonomie.

Au 31 décembre 2025, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes présente ces informations pour l'ICP principal – le GAR établi en stock, une fois sur la base de l'ICP Chiffre d'affaires des contreparties et une fois sur la base de l'ICP CapEx des contreparties. Cinq tableaux doivent être communiqués.

Ces informations ne sont en revanche pas présentées pour le GAR en vision flux, ainsi que pour les ICP de hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion.

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NONI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	NON

04 **Etre un employeur de référence**

- 1. Les droits de l'homme
- 2. L'attractivité et développement des compétences
- 2. Le dialogue social et les conditions de travail
- 3. L'égalité et la lutte contre les discriminations
- 4. Les indicateurs du capital humain

IV. Être un employeur de référence

1. Droits de l'Homme

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)¹³.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes décline le Code de conduite et d'éthique¹⁴ du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, à travers sa politique de ressources humaines :

- S'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- S'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- Respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

En outre, les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'homme, conformément au Code de conduite et d'éthique (principe 5).

2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

2.1 Attractivité

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Recrutement et marque employeur

Les processus de recrutement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Caisse d'Épargne et du Groupe BPCE.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur 3 piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations de recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées ;

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes renforce ses actions :

- Accentuer sa présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn)
- Poursuivre le développement des relations écoles sur son territoire ;
- Diversifier ses modes de recrutement et l'expérience candidat au travers de formats variés : recrutement via des assessments, organisation ou participation à des événements dédiés, jobdating, cooptation ;
- Des actions visant à faire connaître les métiers de la Banque (présence écoles, Welcome to the jungle, vidéos métiers)
- Une communication mettant en valeur des marqueurs forts tels que le sport, l'engagement collectif et les valeurs coopératives.

¹³ [241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf](#)

¹⁴ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est présente sur plusieurs jobboards et médias spécialisés. L'objectif est de développer significativement sa notoriété et son image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels. Elle accueille chaque année environ 150 alternants et en 2025, 164 jeunes de moins de 30 ans ont été intégrés en CDI.

Diversifier les recrutements

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes ouvre ses recrutements à la diversité et à des profils aux parcours non bancaires. Ces recrutements sont réalisés sur la base des compétences comportementales et commerciales. Les profils retenus sont accompagnés dans le cadre d'un programme d'intégration de trois mois.

Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur 3 ans dans le cadre commun de l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Elle s'engage à mettre en œuvre une démarche d'accueil et réalise des actions concrètes qui anticipent et accompagnent l'arrivée de tout nouveau salarié. Cette démarche est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- Un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, conserver un lien et lui diffuser de l'information sur son futur environnement (histoire du groupe, politiques RH ...) sous plusieurs formats fluides et ludiques ;
- À l'arrivée du collaborateur, un parcours d'intégration organisé autour de sessions d'accueil, de rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés, dont les étapes sont structurées ;
- Un parcours de formation est organisé après l'intégration, pour les nouveaux collaborateurs du réseau BDD. Celui-ci est de 1 ou 3 mois en fonction de l'expérience et de la formation des nouveaux entrants. Ce parcours s'organise autour des modules de formation, des renforcements de compétences avec les moniteurs et les immersions en agences ;
- Un suivi renforcé pendant les premiers mois, avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH.

Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne : une bourse à l'emploi (au niveau de l'entreprise et du groupe) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes groupe (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles) ; Mobiliway plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité ; une plateforme innovante d'auto déclaration des compétences pour permettre aux collaborateurs de visualiser et recevoir les offres de postes qui correspondent le plus à leurs compétences et à leurs aspirations.

La préparation de futures mobilités professionnelles est également accompagnée par des parcours dédiés : « Career Boost » pour construire son projet de mobilité, « Up by BPCE » pour le développement des jeunes talents, des parcours spécifiques pour le développement des potentiels ou des formations certifiantes.

La politique de formation active déployée par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, favorise l'apprentissage en continu au travers de son campus CERA et est un vecteur de fidélisation important.

Dispositifs d'écoute des collaborateurs

Des dispositifs d'écoute récurrents sur des sujets structurants spécifiques sont utilisés pour réaliser des sondages ponctuels :

- Enquête Intégration : Cette enquête à destination de tous les nouveaux entrants permet de mesurer la satisfaction des nouveaux collaborateurs. Plusieurs étapes clés sont évaluées, le processus de recrutement, le parcours d'intégration, l'intégration par l'équipe et le manager.

- Feedbacks départs volontaires : ce dispositif d'interview permet de recueillir les raisons ayant poussé les collaborateurs au départ.

D'autres dispositifs d'écoute sont mis en place de manière ponctuelle sur des sujets spécifiques comme : le bilan de l'expérimentation du télétravail en agence, le parcours d'alternance, feedback intervention ostéopathe.

Dans tous les dispositifs, l'intégration de plusieurs questions ouvertes permettent d'être à l'écoute des préoccupations des collaborateurs et de susciter davantage de propositions spontanées pour identifier les leviers d'accélération des transformations nécessaires.

Dans le cadre du nouveau plan stratégique RH, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veut incarner un modèle humain et une culture sources d'engagement, de confiance et de performance. L'un des chantiers phares est le déploiement de Great Place To Work afin de mesurer la perception interne du modèle d'entreprise à partir de l'évaluation de cinq piliers managériaux : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité.

Des collaborateurs ambassadeurs

Les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont régulièrement sollicités pour prendre la parole sur les réseaux sociaux : promotion des métiers, partage des coulisses de leurs métiers et valorisation d'un engagement.

Les collaborateurs peuvent également être parties prenantes de l'activité recrutement, en :

- Participant aux actions de promotion des métiers auprès des écoles cibles ;
- Cooptant des candidats pour des offres d'emploi au sein de l'entreprise.

Permettre aux collaborateurs d'être ambassadeur ou coopteur est aussi un levier fort d'engagement.

2.2 La compétence au cœur des politiques RH

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La politique de développement des compétences s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser et former à l'Impact ;
- Garantir un accompagnement à l'IA pour tous.

Les orientations de la formation de l'année 2026 s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la banque et du Groupe. Elles ont pour objectif le développement de nos territoires, de nos clients et de notre entreprise dans un environnement en profonde transformation. Les 5 ambitions portent sur la conquête et la mise en valeur de notre modèle coopératif et responsable. Ces ambitions sont accompagnées d'un plan de développement des compétences important afin d'atteindre les objectifs fixés.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose une dizaine de formations certifiantes ou diplômantes pour garantir un haut niveau de formation et accompagner l'employabilité des collaborateurs. Le plan de développement des compétences représente un budget de plus de 3 millions d'euros investis dans la formation et un volume de 20 000 jours-hommes. La part de la formation représente près de 8% de la Masse Salariale ce qui témoigne de l'importance de l'investissement dans la formation.

Intégration des jeunes avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Campus BPCE

Afin d'accompagner la politique volontariste et ambitieuse du groupe en matière de développement des compétences, le CFA du Campus BPCE créé en 2020 accompagne, forme et fidélise les étudiants en leur proposant des cursus adaptés en partenariat avec l'École Supérieure de la Banque (ESB) (deux certifications de niveau bac +3 : une Licence Professionnelle de Banque (LPB) et un Bachelor Banque Assurance (BBA) qui préparent au métier de Conseiller Clientèle Particuliers). En 2025, 13 alternants de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes suivent les parcours proposés par le Campus BPCE.

Accompagner la transformation des métiers

Pour chacun des grands domaines de métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier.

Le programme 'Progresser dans le réseau' permet par exemple à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux. Ce programme a été complété en début 2026 par le Campus Performance Client, une école de ventes nouvelle génération (entraînement sur des situations commerciales avec un coach et l'appui de l'IA).

Le Campus Impact

En 2025, le Groupe BPCE a mis en place le Campus Impact, un dispositif de formation s'articulant autour de trois axes : un socle commun fondé sur des savoirs généraux, des modules de perfectionnement sur des thématiques stratégiques prioritaires et des modules spécifiques par filière métier. Ce dispositif réunit les formations à jour disponibles pour construire des plans de formation par métier.

Le projet stratégique VISION 2030 intègre un objectif de formation de 100% des collaborateurs aux enjeux ESG d'ici au 31 décembre 2026. Dans ce cadre, seront comptabilisées, pour tous, la réalisation d'une formation adaptée aux enjeux du groupe ou de sa filière métier.

Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps.

Au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils Data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés.

3. Dialogue social et conditions de travail

3.1 Dialogue social

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes maintient un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2025, qui aborde notamment les thématiques de

l'équilibre intergénérationnel, des dispositifs d'aménagement des fins de carrière, du développement des compétences, de la mobilité professionnelle, géographique et du congé de mobilité. Cet accord innove en proposant un cadre de référence pour le déploiement de l'IA générative au sein du groupe.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Caisse d'Épargne tels que les accords sur la prévention des incivilités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Chaque année, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes engage des négociations avec les organisations syndicales représentatives afin de conclure des accords d'entreprise sur des thématiques variées fixant ainsi le socle de la politique sociale de l'entreprise. En 2025, les réunions de négociation ont abouti à la signature de 5 accords :

- Accord collectif relatif aux agences à environnement sensible au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes du 21 juin 2018 en date du 14 mars 2025
- Accord relatif à l'indemnisation des déplacements professionnels et des trajets domicile – lieu de travail à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en date du 29 avril 2025
- Accord conclu dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires au titre de l'année 2025 à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en date du 29 avril 2025
- Accord d'intéressement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes portant sur les exercices 2025, 2026 et 2027 en date du 26 juin 2025
- Avenant portant prorogation de l'accord d'entreprise relatif à la qualité de vie et des conditions de travail à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes du 28 juin 2023 en date du 26 juin 2025

3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

3.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Plusieurs accords QVCT ont été signés au sein du groupe, notamment sur la mesure et la prévention du stress, sur les conditions de vie au travail, pour les aidants.

La démarche QVCT s'articule autour de quatre dimensions :

- L'attention portée au bien-être au travail, le « Care » : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso ;
- La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes ;
- L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration ;
- La transformation : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement.

En 2023, un accord QVCT a été signé à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, et prorogé par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2025. Il marque la volonté de poursuivre la politique engagée sur le sujet de la QVCT pour sortir d'une simple logique de prévention des risques et de favoriser durablement l'engagement des collaborateurs. Des négociations ont été menées au 2nd semestre 2025 pour le renouvellement de l'accord QVCT.

Quelques exemples dans ce domaine :

- Lutte contre la sédentarité : intervention d'ostéopathes dans toutes les agences pour expliquer les bonnes pratiques ergonomiques à son poste de travail et rappeler les piliers d'une bonne hygiène de vie ;

- Politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles : soutien aux aidants familiaux (ex : Café des aidants / AFA et informations régulières sur les dispositifs existants) ;
- Mise en place d'une organisation du travail adaptée ;
- Formation régulière des managers (ex : Ecole des managers, modules sur le management différencié, l'intelligence émotionnelle, les RPS, ...) ;
- Maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée, préparation du retour à l'emploi (ex : envoi de courriers à 30 et 90 jours pour proposer des entretiens téléphoniques / en présentiel) ;
- Cycle d'information annuel (ex : une dizaine de webinaires proposés aux salariés sur les thématiques de la QVCT) ;
- Conduite des transformations : dans un contexte d'évolution accélérée du secteur bancaire caractérisé par de nouvelles organisations de travail, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes attache une grande attention à la conduite des transformations, d'où la mise en place de démarches et d'équipes dédiées à l'accompagnement du changement tel que : la prise en compte de l'impact humain du projet ou la mise en place d'une filière conduite du changement. Ces démarches prévoient notamment de donner la parole aux collaborateurs en les associant autant que possible à la réflexion, à la mise en œuvre des projets, pour repérer les conséquences majeures d'une transformation partagées par le collectif de travail, identifier les correctifs et renforcer les mesures d'accompagnement. Des formations internes permettent de former les collaborateurs à la mise en œuvre de ces démarches.

3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Caisse d'Épargne et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées. On peut citer : l'accord de branche Sécurité, qui vise à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face aux agressions ou aux risques émergents (de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque) ou l'accord de branche sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle (sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non).

Dans le but de prévenir les risques professionnels et d'assurer la santé et sécurité de ses collaborateurs, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en œuvre différentes actions. Par exemple :

- Accompagnement de la sécurité des commerciaux : formation sur la prévention et la gestion des incivilités, accompagnement des collaborateurs, en cas de conflit avec le client - en prévention ou curative post traumatique (incivilités, agression) ; module spécifique pour les collaborateurs des agences sensibles.
- Prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques : intervention d'un ostéopathe en agence, améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage, etc. ;
- Prévention des risques psychosociaux : formation des managers sur les risques psychosociaux (à la prise de poste et en cours d'exercice) ;
- Assistantes sociales dédiées ;
- Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique joignable H24/24 et 7j/7 ;
- Renforcement du plan de formation des nouveaux référents sécurité.
- Signature d'un accord d'entreprise sur les agences à environnement sensible au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes (2025 – 2028) ;
- La Commission Santé au Travail (CST) à laquelle participent les assistantes sociales, un médecin du travail représentatif, la Directrice du développement RH et la référente handicap, et dont l'objectif est le maintien en emploi des salariés, s'est réunie à 6 reprises en 2025. Par ailleurs, des échanges menés au cas par cas avec les autres médecins du travail du territoire, permettent de prendre en charge des situations non évoquées en CST.

4. Egalité de traitement et des chances

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes décline la politique Diversité, Équité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

4.1 Mixité et égalité professionnelle

La politique s'illustre concrètement au travers des principes mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres violences.

Avec la signature d'accords Egalité Professionnelle au niveau des branches, le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité F/H. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes. Quelques exemples :

- Mise à disposition des managers, des collaborateurs et des équipes dirigeantes d'outils de sensibilisation : Guide mixité, Guide Parentalité, vidéos de sensibilisation, quiz... ;
- Processus RH portant sur la diversification des profils de recrutement : expérimentation des CV anonymes, recrutement sans CV (méthode par simulation, questionnaire internet...) ; formation des recruteurs ;
- La sensibilisation de tous en matière de lutte contre le sexisme et le harcèlement en entreprise ;
- Actions de sensibilisation ;
- Réseaux féminins ;
- Nomination de deux référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Méthodologie de calcul des écarts de rémunération non objectivés et enveloppe dédiée à leur réduction ;
- Dispositifs de formation dédié aux femmes : pour identifier et accompagner les femmes à potentiel et parcours BOOSTER, dédié aux femmes des viviers de futurs dirigeants

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur son référent Diversité et Mixité qui est un relai clé pour les collaborateurs qui peuvent le solliciter en fonction des besoins. Son rôle est notamment d'impulser, animer et coordonner la mise en œuvre de la politique Mixité & Diversité de l'entreprise. Il déploie les dispositifs de formation, pilote les indicateurs clés et relaie les outils et temps forts mis à disposition des collaborateurs.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30 % exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2025, 40 % de femmes sont représentées au sein de l'encadrement supérieur.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiés par la nature et/ou le positionnement de l'emploi.
- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- D'autres initiatives portent sur la mise en avant de témoignages de collaborateurs exerçant des métiers où ils sont plus faiblement représentés afin de combattre les stéréotypes.
- En matière de parentalité, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100 % du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.

4.2 Handicap

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Caisse d'Epargne et agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH). La Caisse d'Epargne Rhône Alpes a complété ces objectifs par des mesures et des dispositifs locaux.

A travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- Le maintien en emploi : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible ou en veillant à ce que ces salariés puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés ;
- Le recrutement et l'intégration : en favorisant la professionnalisation de ces salariés, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- Le changement de regard pour une meilleure inclusion : avec des actions de sensibilisation au handicap et à l'inclusion ;
- Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), via une politique d'achats qui vise dans la mesure du possible à recourir aux prestations de structures STPA.

Au sein de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

Grâce à la mise en place de cette politique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 6,54 % en 2025, au-dessus de l'obligation légale de 6 %.

Quelques exemples dans ce domaine :

- Référent handicap et action de celui-ci (ex : information auprès des collaborateurs qui rencontrent des difficultés de santé sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques dont ils pourraient bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap ; accompagnement des salariés souhaitant entamer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), accompagnement et sensibilisation des managers, ...)
- Dispositifs de communication et de sensibilisation : diffusion régulière de communication (ex : modules de sensibilisation, ...)
- Actions de sensibilisation lors de la « la Semaine Européenne de l'Emploi et du Handicap (SEEPH) » : diffusion de vidéos de sensibilisation ;
- Gestion pluridisciplinaire des situations individuelles et recherche de solutions, notamment en matière d'aménagement des postes de travail (sur site et à domicile / télétravail), selon les préconisations des médecins du travail, et l'appui d'ergonomes, le cas échéant ;
- Aide au financement de besoins de compensation du handicap dans un champ professionnel et personnel (ex : prothèses auditives, prise en charge de trajets en taxi, ...)
- Aménagement des formations (internes ou externes) en fonction des contraintes liées au handicap de la personne (ex : report vers un module e-learning lorsque les déplacements ne sont pas envisageables) ;
- Accueil et formation de personnes en situation de handicap via des stages ou des contrats en alternance ;
- Sensibilisation / formation des équipes RH, recruteurs et managers aux principes de non-discrimination appliqués au handicap.
- Plan d'actions Soutien du Secteur du Travail Protégé et Adapté défini dans les accords handicap 2026-2028 : mise en place d'un plan d'actions annuel avec la fonction achats ;

En 2025, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes s'est concentrée sur des actions visant à améliorer la sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles et améliorer l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap.

Enfin, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes a continué à soutenir le Secteur du Travail Protégé et Adapté tel que défini dans l'accord handicap 2023-2025.

4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, les politiques Diversité, Équité & Inclusion sont accompagnées par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs : des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion ou pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement. En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau groupe et les DRH des entreprises.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur ses référents pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs :

- Le référent harcèlement RH : conformément à la loi en vigueur, son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaborateurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Le référent CSE est désigné au sein du CSE et intervient en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Quelques exemples dans ce domaine :

- Déploiement d'un nouveau module e-learning destiné à l'ensemble des collaborateurs qui permettra de comprendre en quoi consiste l'inclusion ;
- Formations à la non-discrimination auprès des recruteurs mise à disposition d'un e-learning "Comprendre la Diversité & l'Inclusion".

Des engagements ont également été pris en faveur de plusieurs populations spécifiques :

Soutien aux jeunes, issus des Quartiers Prioritaires de la Ville

- Après une première expérience réussie, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a reconduit en 2025, l'accueil de 20 stagiaires de secondes issus de quartiers prioritaires de la ville, pendant deux semaines. L'objectif principal était de leur permettre de développer un réseau professionnel dont la plupart sont aujourd'hui dépourvus et d'ouvrir le champ de leurs perspectives professionnelles, au travers de la découverte de nos différentes activités.

l'intergénérationnel

- L'accord GEPP groupe signé en 2025 met l'accent sur l'importance de l'intergénérationnel : diversifier les recrutements, renforcer l'accompagnement et la visibilité de la carrière des salariés expérimentés, la transmission de leurs compétences ainsi que l'aménagement de leur fin de carrière
- Déploiement d'une politique qui se structure autour d'accords entreprise et porte notamment sur le recrutement de jeunes de moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, conformément au droit français.

5. Indicateurs chiffrés

5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés ¹⁵	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Masculin	1337	42.26	1362	42,47
Féminin	1826	57.73	1845	57,53
TOTAL SALARIES	3163	100	3207	100

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2025			31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents ¹⁶	1741	1252	2993	1 748	1 265	3 013
Nombre de salariés temporaires	85	85	170	97	97	194
Nombre de salariés à temps plein	1358	1194	2552	1 358	1 211	2 569
Nombre de salariés à temps partiel ¹⁷	468	143	611	487	151	638
TOTAL SALARIES	1826	1337	3163	1845	1362	3207

Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2025			31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
NOMBRE D'EMBAUCHES (hors mobilités groupe)	255	26	281	257	23	280

En 2025, le taux de sortie¹⁸ s'est élevé à 8,83 %

En 2025, le taux de rotation¹⁹ était de 8,65 %.

¹⁵ Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année

¹⁶ Collaborateurs permanents (CDI).

¹⁷ Les alternants sont considérés comme travaillant à temps partiel

¹⁸ Taux de sortie = (nombre de sorties hors mobilités groupe / effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

¹⁹ Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence (hors mobilités groupe) + nombre de sorties CDI sur la période de référence (hors mobilités groupe)) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
< 30 ans	651	20,58	660	20,58
>= 30 et < 50 ans	1555	49,16	1 590	49,58
>= 50 ans	957	30,26	957	29,84
Non reporté	0	0	0	0
TOTAL SALARIES	3163	100	3 207	100

5.2 Santé et sécurité

	31/12/2025	31/12/2024
Taux de fréquence d'accidents de travail (en %)²⁰	4,71	6,58
Nombre d'accidents du travail sur la période	25	35

5.3 Formation du personnel

	2025			2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	41	44	43	39	43	41

²⁰ Population : CDI, CDD
(Nombre d'accidents avec arrêt / Heures travaillées) X 1 000 000

05

Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal

- 1. Soutenir le développement durable des territoires
- 2. Amplifier nos actions grâce au mécénat
- 3. Être exemplaire en achetant responsable

V. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

1.1. Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Caisses d'Épargne. Partenaire incontournable des entreprises, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met l'épargne locale et ses résultats au service de son territoire (Rhône, Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie), soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires. La qualité de service rendu est au cœur des actions de chacun, à tous les niveaux de l'entreprise.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne les entreprises dans leurs projets de croissance et de transitions. Des chargés d'affaires dédiés sont présents au sein des écosystèmes régionaux pour permettre à leurs clients de bénéficier de réactivité et d'expertise dans leurs projets, contribuant ainsi aux multiples enjeux économiques et sociaux du territoire en :

- Accompagnant les PME, ETI et entreprises innovantes via des solutions de financement pour le cycle d'exploitation, l'innovation, le développement à l'international, la transmission ou la croissance externe des entreprises ;
- Affirmant leur logique de proximité et de responsabilité avec des solutions de financement adaptées aux enjeux de leurs clients, notamment en matière de transition écologique, énergétique et sociale. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie dans ses actions un dialogue ESG approfondi avec ses clients entreprises pour appuyer leur démarche de transformation sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales. Elle développe de nouveaux partenariats pour promouvoir les innovations sociétales, depuis l'incubation jusqu'à l'essaimage.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne aussi les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales en offrant des solutions financières adaptées et un soutien personnalisé. Avec des encours de crédits dépassant 4,2 milliards d'euros et des encours d'épargne atteignant 3,4 milliards d'euros, nous facilitons la création d'entreprise, la gestion quotidienne et le financement de projets d'investissement, tout en s'appuyant sur une connaissance approfondie du tissu économique local. En collaborant avec des institutions et organisations locales. En 2025, 850 millions d'euros de financements ont été accordés aux TPE/PME et ETI. L'encours de crédit sur les TPE / PME et ETI s'élève à 3,85 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes favorise l'innovation et le développement entrepreneurial sur son territoire. Ainsi, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes se positionne comme un acteur clé du développement économique et sociétal de son territoire avec une volonté affirmée de tracer et qualifier la production de crédit pour assurer la transition énergétique de notre région, en promouvant des pratiques responsables et durables.

1.2. Accompagner les différentes structures de l'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) contribue positivement à l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, vieillissement, lutte contre la précarité, éducation, insertion, logement, économie collaborative. Elle est également à l'initiative de transitions dans tous les secteurs d'activité économique, Industrie, agriculture, services qu'elle promeut en s'appuyant sur un réseau de partenaires publics et privés très dense.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est un partenaire bancaire de premier plan des entreprises à impact social et/ou environnemental de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle compte parmi ses clients des associations, fondations, mutuelles et coopératives accompagnées par des chargés d'affaires dédiés – experts des spécificités de ces acteurs.

En donnant accès à l'ensemble des produits et solutions bancaires et en apportant un conseil à valeur ajoutée, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose une gamme complète sur tous les univers de besoins. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, dont l'ADN est tourné vers l'innovation sociale avec l'engagement d'être utile au développement et aux enjeux de transitions, garantit un accompagnement cohérent au sein de son territoire et crée des synergies qui s'inscrivent dans la durée :

- En accompagnant avec une agence dédiée au secteur de la santé l'ensemble des acteurs sanitaires et médico-sociaux de toutes formes juridiques : secteur hospitalier et gestionnaires de cliniques, domaine du handicap, de l'aide à domicile, des laboratoires et des maisons de retraite
- En s'impliquant auprès de l'enseignement privé avec notamment la création d'une agence économie de la connaissance ouverte en 2024 ;
- En appuyant les entreprises sociales innovantes pour favoriser l'impact social et environnemental de l'économie (par exemple, développement de services de collecte de biodéchets, de recyclage de déchets électriques et électroniques) ou en soutenant l'insertion sociale par le travail.

1.3. Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales

Les Caisses d'Épargne, principal financeur privé du secteur public français, sont un partenaire référent des territoires. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes offre aux collectivités locales une gamme complète de solutions de financement et de services pour les accompagner dans la transformation de leurs régions. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient les collectivités locales via :

- L'accompagnement des structures public/privé (EPL – Entreprises Publiques Locales), entités de plus en plus plébiscitées par les territoires pour la mise en œuvre de projets structurants, avec le déploiement de partenariats comme avec la Fédération des EPL et la mise en place d'une animation propre à ce marché ;
- La commercialisation d'enveloppes bonifiées BEI (Banque Européenne d'Investissement) axées sur : l'eau et assainissement, l'efficacité énergétique et la mobilité durable, la Rénovation ou extension d'infrastructures sportives existantes ;
- Des propositions de financements dédiés afin de valoriser leur engagement environnemental ou social (ex. Prêt à Impact) ;

1.4. Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires

Premier partenaire bancaire privé du logement social et fréquemment présent au capital des bailleurs comme dans leurs conseils d'administration, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes poursuit son implication historique au service de l'intérêt général et du logement. Elle accompagne les acteurs du logement social dans leurs besoins, en soutenant notamment :

- Le programme de décarbonation de leur parc, ainsi que leur programme de production de logements, et l'accession sociale à la propriété sous toute ses formes et notamment le Bail Réel Solidaire ;
- L'accompagnement des bailleurs sociaux dans leur développement dans le logement intermédiaire ;
- La promotion de la démarche Green au travers de partenariats emblématiques, comme l'association Delphis (Pôle d'innovation dédié à l'habitat social) et l'organisation de la 2e édition des trophées de la Sobriété avec la Fédération des ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat)

1.5. Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes assure un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès des habitants des 5 départements (Rhône, Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie) en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins dans tout le territoire, en contribuant au développement du tissu d'entreprises qui innove dans le secteur de la santé et en accompagnant les acteurs de ce secteur.

Depuis plusieurs années, l'Agence Santé de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes se positionne comme un partenaire de confiance pour les acteurs de la santé, notamment les hôpitaux, cliniques et structures du médico-social. Elle finance des projets essentiels,

tels que la création et la réhabilitation de maisons de retraite, la construction de maisons d'accueil spécialisées, ainsi que l'extension et la modernisation d'hôpitaux et de cliniques, améliorant ainsi les conditions d'accueil et de soins des patients. Elle accompagne également le financement d'équipements médicaux, tels que des scanners et des IRM, qui améliorent la précision des diagnostics et l'efficacité des traitements. En soutenant ces initiatives, elle contribue activement à la qualité des soins, réaffirmant son engagement envers le "mieux soigner" pour tous les citoyens de son territoire.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation :

- Un nouvel espace affinitaire a été développé dans le portail commercial de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour permettre aux professionnels de santé d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;
- Afin d'accompagner les étudiants en médecine, Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 3^e année consécutive son partenariat avec l'Intersyndicale Nationale des Internes (ISNI) et propose le Pass Future Installation qui permet d'assurer une continuité d'accompagnement entre la vie étudiante et le passage dans l'exercice libéral des jeunes diplômés ;
- Engagée auprès de l'ensemble des acteurs de la Silver économie, Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 8^{ème} année consécutive son partenariat avec France Silver économie ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose :
 - Un prêt dédié aux professionnels de la santé (adossé à la Banque Européenne d'Investissement permettant de bénéficier d'un taux préférentiel),
 - Un partenariat avec Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient également les entreprises de santé, les marchés de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, biotech, medtech...) dans leur installation et leur croissance. Elle améliore l'accès aux soins en stimulant le développement d'entreprises innovantes issues de la Health Tech (Biotech, Medtech et acteurs de la e-santé) et en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (Néo Business).

Dans cette dynamique, la Communauté Santé de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes a été lancée fin 2024. Composée d'une cinquantaine d'experts, cette communauté vise à catalyser les synergies entre tous les acteurs de la santé sur son territoire, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'industriels, de start-up de la medtech ou de centres de recherche ou des professions libérales de santé. L'objectif est de tisser des liens solides et d'apporter des solutions concrètes aux enjeux spécifiques de chacun. En renforçant les collaborations et en intégrant les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes se positionne comme un acteur clé pour anticiper les défis sanitaires et médico-sociaux à venir, tout en œuvrant pour un meilleur accès aux soins. C'est un pas de plus dans notre démarche de responsabilité sociétale.

1.6. Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des fédérations et des clubs, apportant son soutien au mouvement sportif et favorisant la promotion du sport professionnel et amateur.

Forte de l'héritage des Jeux de Paris 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes continue de s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- Contribuant activement à la structuration de l'économie du sport, en soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- Contribuant à un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion (cf. Pacte Utile) ;
- Poursuivant et développant le soutien des athlètes en les accompagnant dans leur formation, leur carrière et leur reconversion :
 - ✓ Timothé Ivaldi (para tennis de table)
 - ✓ Rayan Helal (cyclisme sur piste)
 - ✓ Léo Anguenot, ski Alpin
 - ✓ Marielle Berger-Sabbatel, ski Cross
 - ✓ Loan Bozzolo, snowboard cross
 - ✓ Justine Braisaz Bouchet, biathlon

- ✓ Lucas Chanavat, ski de fond
- ✓ Mélissa Gal, ski Alpin
- ✓ Marie Lamure, ski Alpin
- ✓ Jeanne Richard, biathlon

- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité (dossards offerts tout au long de l'année pour participer à des courses locales sur tous nos départements)
- Dédiant un premier fonds aux entreprises innovantes du sport : Sport & Performance Capital, créé et géré par Seventure Partners (affilié de Natixis Investment Managers) avec l'appui des Caisses d'Épargne.

En tant que banque coopérative, engagée sur ses territoires, la Caisse d'épargne Rhône Alpes mène une politique active de partenariats et s'engage aux côtés des clubs sportifs emblématiques locaux : le LOU Rugby dans le Rhône, l'US Oyonnax Rugby et la JL Bourg Basket dans l'Ain, le FC Grenoble, le GF 38, les Brûleurs de Loup Grenoble en Isère, le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball en Savoie, et le club de Hockey de Chamonix « Les Pionniers » en Haute-Savoie. ...

Elle est également partenaire majeur de la Fédération Française de Ski et des Equipes de France de ski et de snowboard depuis 30 ans.

1.7. Indicateurs

	31/12/2025	31/12/2024
Production annuelle du financement de l'ESS, du logement social et du secteur public (en M €)	645	517

En 2025, la production annuelle du financement de l'ESS, du logement social et du secteur public (en M €) de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est montée à 645 millions d'euros (soit + 25 % par rapport à 2024).

2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

Créées par des philanthropes, les Caisses d'Épargne œuvrent depuis leur origine en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région Rhône Alpes : en 2025, le mécénat a représenté 3.9 millions d'euros (soit - 1.25 % par rapport à 2024), dont environ 1,6 M€ via sa Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Ainsi, sur l'année, ce sont plus de 220 projets de proximité qui ont été soutenus, dont 99 via la Fondation d'entreprise, principalement dans le domaine de la jeunesse, de la solidarité et de l'environnement.

Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire ; elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes associe ses parties prenantes aux partenariats qu'elle noue avec des structures d'intérêt général : associations, fondations, organismes d'intérêt publics, universités, etc. Par ailleurs, les administrateurs, collaborateurs et des experts locaux participent aux étapes de sélection, d'accompagnement et d'évaluation des projets. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met ainsi en œuvre une stratégie de philanthropie adaptée aux besoins de son territoire. Pour ce faire, elle s'appuie sur un travail de co-construction et de dialogue avec les acteurs de l'ESS : France active, CRESS, Ronalpia, Fondation Innovation Sociale, Centsept...

La Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes intervient dans les domaines suivants :

- Répondre aux besoins des publics fragilisés, que ce soit par la maladie, le handicap, les accidents de la vie, ou les difficultés sociales.
- Accompagner la transition environnementale et climatique, permettant de trouver de nouveaux équilibres

Dans le domaine de la transition environnementale et climatique, en avril 2025, la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes a lancé un appel à projet sur la thématique de la biodiversité. 6 projets ont ainsi pu bénéficier de son accompagnement avec une dotation de plus de 137 000 €.

Au travers de ses actions de mécénat, la Caisse d'épargne Rhône Alpes soutient également de nombreuses manifestations culturelles, économiques, entrepreneuriales et sportives sur son territoire. En effet, à travers ses actions de mécénat, elle participe au rayonnement culturel et à l'attractivité économique de sa Région et en conséquence au bien-être et à la fierté des rhônalpins.

En 2025, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a poursuivi son engagement auprès du Musée des Beaux-arts de Lyon et du musée de Grenoble, de la Maison de la Danse de Lyon ou encore de la salle de spectacle MC2 à Grenoble. Elle a soutenu de nombreuses manifestations culturelles, économiques ou sportives telles que les Journées de l'Économie, le Festival d'Ambronay, Ronalpia, ou la Ligue du Sport Adapté Auvergne Rhône Alpes.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient le fonds de dotation du réseau Caisse d'Épargne constitué par la Fédération nationale des Caisses d'Épargne. Il a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant à lutter contre l'exclusion et la précarité, notamment bancaire et financière, et des actions et programmes d'aide à vocation solidaire. Il permet également de soutenir l'association Finances & Pédagogie, qui déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent ainsi que la Fondation Caisse d'Épargne Belem reconnue d'utilité publique, qui a pour projet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle, classé monument historique depuis 1984. Enfin, ce fonds est doté d'un montant de 200 000 euros intervenant rapidement en cas de catastrophes naturelles.

En 2025, le Groupe BPCE a lancé une série d'initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel : chaque projet s'inscrit dans un cadre d'impact fondé sur la méthode des services écosystémiques, défini avec un comité scientifique (composé d'experts et d'institutions nationales spécialistes des enjeux liés à l'eau et à la forêt). Le comité vérifie la conformité de chaque projet, la gestion et le suivi étant confié à des structures techniques et scientifiques locales. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes porte l'une de ces initiatives via une forêt, d'une superficie de plus de 140 hectares, qu'elle possède sur le lieu-dit Rencurel, au sud de Villard-de-Lans

En effet, forte de son engagement envers la préservation de son territoire et pour agir en faveur des problématiques environnementales dans la région, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes se fait accompagner par l'association Sylv'ACCTEs pour développer une gestion durable de la forêt et de son écosystème dans une logique régénérative de préservation de l'environnement. Les peuplements d'épicéas sont soumis à de nombreux facteurs de stress : des coups de vent du sud, de fortes chaleurs, à des périodes de stress hydrique. Le stress rend ces peuplements sensibles aux attaques de scolytes et à l'évolution climatique. La forêt est également soumise à la pression des gibiers limitant le renouvellement naturel de la forêt. Le projet vise à encourager le renouvellement progressif de ces forêts vieillissantes en associant l'émergence d'autres résineux et une progression de la proportion de feuillus. Les peuplements gagneront ainsi en diversité et en résilience.

La forêt a également récemment été enregistrée auprès de l'organisme PEFC qui certifie la durabilité de la gestion des forêts à travers 55 pays dans le monde.

3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

Elle contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part des fournisseurs PME au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est de 40 %²¹ en 2025 (soit – 1 point par rapport à 2024).

Adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il récompense les entreprises françaises qui établissent des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est vu décerner le label Relations Fournisseur Responsables. Ce label est attribué pour trois ans ; un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées.

²¹ Ce taux est calculé en rapportant le montant de dépenses réalisées par la banque avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE³ dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs.

- Le niveau de risque RSE propre à la prestation est pris en compte (outil de cartographie des risques RSE avec l'AFNOR) afin d'identifier les mesures prioritaires à traiter pour mitiger ces risques le cas échéant. Une pondération liée au niveau de risque est également proposée pour la prise en compte de l'évaluation de la réponse du fournisseur ;
- Des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;
- Un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- La phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du groupe sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiements et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

En 2025, le délai moyen de paiement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes était de 21 jours ouvrables.

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du groupe et à leurs dirigeants.

06

Être une banque inclusive qui protège

- 1. La satisfaction client au cœur de nos priorités
- 2. Une offre inclusive
- 3. La protection du client et du sociétaire

VI. Être une banque inclusive qui protège

Pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »).

1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

1.1 Mesure de la satisfaction client

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients. Des dispositifs d'écoute performants mesurent en temps réel la qualité perçue par chacun des clients sur l'ensemble des marchés, et aident à détecter des leviers d'amélioration. Ils interrogent chaque année les clients au travers d'enquêtes à chaud (après une interaction du client avec sa banque) ou à froid (à des moments réguliers au cours de l'année).

À la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, des animateurs partagent les bonnes pratiques aux agences afin d'améliorer leur joignabilité et d'intensifier leur proactivité.

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sur les fondamentaux de la satisfaction client : renforcement de la qualité de service, forte réactivité aux demandes, continuité de la relation et proactivité.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie depuis trois ans le dispositif national « agence en or » qui vise à récompenser les agences ayant de plus de 50% de promoteurs. D'autre part, tous les avis Google des agences sont traités

1.2 Gestion des réclamations

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Les voies de recours en cas de réclamation et les modalités de contact sont communiquées aux clients sur les sites internet des établissements du groupe²², sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales

En 2025, 74 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 8,9 jours.

2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

2.1 Protéger les clients fragiles

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

²² <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. Cette Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), est facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantit l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met à disposition sur son site internet les détails de l'offre spécifique à la clientèle fragile, ainsi qu'un espace pour les clients rencontrant des difficultés financières présentant l'ensemble du dispositif d'accompagnement dédié²³.

En complément, un programme relationnel est mis en place pour l'ensemble des clients en inclusion bancaire (clients fragiles, en risque de surendettement et droits en compte), mettant à disposition des conseils, des bonnes pratiques et de l'information sur la gestion budgétaire via une e-newsletter « Les Clés de votre Budget » et des bannières digitales dans leurs espaces connectés.

Agir en prévention du surendettement

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de scoring prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

Développer l'éducation financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finance & Pédagogie, soutenue par les Caisses d'Épargne, déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent. Les publics cibles sont composés de jeunes et d'acteurs des milieux scolaires et universitaires, de personnes en situation de fragilité économique et financière, et de professionnels de l'action sociale, associatifs (bénévoles ou salariés).

Les formations aident ces publics à maîtriser leur budget au quotidien et à accompagner les projets de vie ou des moments cruciaux en matière de gestion financière (reconversion, passage à la retraite etc.). Elle apporte également des réponses sur les transformations du rapport à l'argent liées aux nouveaux modes de vie (digital, aidants, consommation durable...).

En 2025, au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, l'équipe de Finances & Pédagogie a effectué 325 interventions, ce qui représente 823 heures auprès de 2 919 participants.

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>

2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres

²³ <https://www.caisse-epargne.fr/clientele-fragile/>

événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, avec les associations Parcours confiance et l'institut de microfinance Créa-Sol, propose différentes offres de microcrédit personnel permettant aux personnes exclues du système bancaire d'être accompagnées dans leurs projets et dans la gestion de leur budget. Le microcrédit Parcours Confiance a vocation à financer des personnes qui rencontrent des difficultés financières, en accompagnant des personnes en recherche d'emploi ou confrontées à un accident de la vie, et dont les ressources ne leur permettent pas d'accéder au crédit bancaire classique.

L'année 2025 marque une transition dans la distribution du microcrédit. Dans le cadre d'un projet fédéral commun à toutes les Caisses d'Épargne, l'activité des microcrédits « Parcours confiance » régionaux est réunie et transférée dans une association régie par la loi de 1901 : « l'Institut de Microcrédit (IMC) Parcours Confiance ». Les Chargés Parcours Confiance restent les interlocuteurs mais l'IMC Parcours Confiance devient le prêteur et assure les opérations de Back Office.

En complément, les Caisses d'Épargne ont pour ambition de développer une offre de produits et services inclusifs en direction de leurs clients fragilisés. Grâce à l'offre Caremakers lancée en 2017 par Renault, l'Action Tank Entreprise & Pauvreté, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et l'Adie, des personnes en difficulté ont pu accéder à un véhicule neuf grâce à une location avec option d'achat financée par un microcrédit.

En 2025, le nombre de microcrédits accordés par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes via « Parcours Confiance » à des clients particuliers s'est élevé à 172 147 € soit 38 dossiers. Le nombre de microcrédits accordés à des clients professionnels s'est élevé à 5 000 € soit 1 dossier.

En 2025, le nombre de microcrédits accordés par « l'Institut de MicroCrédit parcours confiance » à des clients particuliers s'est élevé à 410 906 € soit 85 dossiers. Le nombre de microcrédits accordés à des clients professionnels s'est élevé à 11 500€ soit 1 dossier.

2.3 Les jeunes et les familles

Les Caisses d'Épargne s'accordent à être la banque de toutes les générations, en adaptant leurs produits et leurs services aux besoins variés de leurs clients. Une stratégie spécifique est ainsi mise en œuvre pour porter une attention particulière aux familles et aux jeunes clients, de la naissance jusqu'à l'âge de 28 ans.

Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- Pour les enfants jusqu'à 10 ans, l'accent est mis sur le renforcement de l'approche familiale, facilitant l'épargne par l'optimisation des souscriptions via les parcours digitaux pour les enfants de nos clients dès la naissance ;
- L'accélération de la pré-bancarisation à partir de 7 ans, à l'aide de partenariats innovants comme Money Walkie, vise à encourager l'éducation budgétaire et accompagner les familles au fil des évolutions sociétales et des nouveaux besoins ;
- Pour les adolescents de 11 à 17 ans, des initiatives sont mises en place pour faciliter la primo-bancarisation, l'accès au premier moyen de paiement. L'application Ados joue un rôle clé en établissant un lien entre parents et adolescents, tout en intégrant des contenus éducatifs sur la gestion financière afin de préparer les jeunes aux réalités économiques ;
- Pour les jeunes adultes de 18 à 28 ans, des offres adaptées et des programmes relationnels enrichis, incluant des événements marquants pour célébrer des jalons importants (passage à 18 ans, entrée dans la vie active, ...) sont proposés.

2.4 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées

Les majeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles, impliquent selon leur degré d'autonomie les banques dans la gestion de leurs comptes et de leur patrimoine, en liaison avec leur représentant légal. Les Caisses d'Épargne, leader sur le marché des personnes protégées, sous tutelle, curatelle et en habitation familiale en France, proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes favorise l'autonomie des personnes protégées en leur donnant par exemple accès aux cartes bancaires de paiement équipées du dispositif « sans contact », ou à la consultation de compte via une banque à distance adaptée. Le représentant légal du client, qu'il soit un professionnel ou un membre de la famille, dispose également d'une gamme de services aidants à la gestion de ses comptes. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes compte, pour les accompagner, sur des experts dédiés à cette clientèle.

2.5 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer à minima une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

3.1 Garantir une offre transparente

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

Ainsi, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en œuvre des actions concrètes pour garantir la conformité et la transparence de ses offres. Un Comité Nouveaux Produits et Processus valide tous les nouveaux produits et processus, assurant ainsi qu'ils répondent aux exigences réglementaires et aux attentes des clients.

Parallèlement, un dispositif de Surveillance Produits permet de s'assurer du respect des préconisations de vente pour les produits validés, garantissant ainsi une mise en marché éthique et responsable. Il permet aussi d'assurer un suivi permanent de la commercialisation des produits distribués par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

De plus, tous les supports commerciaux sont validés selon un guide élaboré par le Groupe BPCE.

L'ensemble des collaborateurs commercialisant les différents produits à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes participent à l'ensemble des sessions de formations réglementaires obligatoires afin d'être sensibilisés aux meilleures pratiques en matière de commercialisation.

Enfin, des contrôles permanents sont réalisés pour vérifier le respect des diligences, et en cas de non-conformité, des plans d'action sont mis en place, garantissant ainsi un engagement constant envers la protection des intérêts de la clientèle.

3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent leur stricte utilisation aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données

au sein ou à l'extérieur de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2025, 98,95 % des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ont suivi une formation RGPD²⁴.

Cybersécurité

Le Groupe BPCE renforce sa gestion des risques cyber et informatiques face à des menaces croissantes et à des exigences réglementaires accrues. En 2025, une politique générale de gestion des risques cyber et informatiques a été adoptée, définissant son champ d'application, les rôles des acteurs et la gouvernance nécessaire.

La gestion des risques cyber et informatiques est intégrée dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (RCCP) et dans le cadre des risques opérationnels, avec une cartographie consolidée.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du groupe, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de l'établissement.

²⁴ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible

07

Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

- 1. Culture d'entreprise et conduite des affaires
- 2. Encadrer nos activités pour le client et la société

VII. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

1.1 Promouvoir une culture éthique

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes décline le Code de conduite et d'éthique²⁵ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur treize principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE, Promouvoir une concurrence libre et loyale.
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2025, 99,4 % des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ont suivi la formation.

1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes décline la politique relative au « Dispositif lanceurs d'alerte ». Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.

La procédure est diffusée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions la rendant accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats indique cette possibilité.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée. Ainsi, au 31 décembre 2025, 99,7% des collaborateurs ont suivi la formation.

2 Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les principales règles et dispositifs exposés ci-dessous contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour au minimum tous les deux ans par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) ;

²⁵ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption. Au 31 décembre 2025, 99,5% des collaborateurs ont suivi la formation ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères. Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires et partenaires sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE²⁶ sont déclinées par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et reprises dans son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : la Caisse d'Épargne Rhône Alpes analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, afin de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement) ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2025, 97.5 % des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment²⁷.

²⁶ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

²⁷ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Groupe BPCE.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

Au 31 décembre 2025, 96,3% des collaborateurs éligibles ont suivi une formation destinée à maîtriser les fondamentaux des sanctions et embargos et d'en évaluer leurs risques.

08

Nos indicateurs coopératifs

VIII. Indicateurs coopératifs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

Principe coopératif		Indicateur	2025	2024
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Nombre de sociétaires	437 962	444947
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	-2	-2
		Sociétaires parmi les clients (en %)	32.9	31.1
		Taux de clients sociétaires promoteurs	49	48
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires votent lors des assemblées générales des sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe "une personne, une voix"	Taux de vote aux AG des SLE (en %)	7.93	9.45
		Nombre d'administrateurs de SLE	142	148
		Taux de femmes membres de SLE (en %)	34	34
		Nombre de membres au Conseil d'orientation et de surveillance	19	19
		Taux de femmes membres du Conseil d'orientation et de surveillance (en %)	47	41
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'orientation et de surveillance	92	95
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	3598	3564
4. Autonomie et indépendance	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. 100 % du capital de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE.			
5. Éducation, formation et information	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur l'identité de la Caisse d'Épargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire.	Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	17h48	20h00
		Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	95	100
6. Coopération entre les coopératives	Les Caisses d'Épargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération. A niveau national et international : Alliance Coopérative Internationale, Conseil supérieur de la coopération, Conseil supérieur de l'ESS, Coop FR. Au niveau régional : Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire.			
7. Engagement envers la communauté	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes mène une politique d'engagement soutenue sur son territoire. Cf. chapitre 6 - Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.			

09

Note méthodologique

IX. Note méthodologique

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting extra-financier concerne la Caisse d'épargne Rhône Alpes (code SIREN : 384 006 029) excepté la Banque du Léman, filiale à 100% de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Cette banque créée par la Caisse d'épargne Rhône Alpes et basée à Genève est immatriculée en Suisse. L'activité de la Banque du Léman étant marginale au regard du reste des activités, il a été décidé de ne pas l'intégrer dans le périmètre du reporting extra-financier. A titre comparatif, le résultat de 2025 de la Banque du Léman correspond à un équivalent de 4.1 M € (vs 2.8 M€ en 2024), soit 3.8 M CHF (vs 2.7 M CHF en 2024), contre un résultat de 171 M € (vs 109 M€ en 2024) pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes (Normes Françaises).

Néanmoins, en 2024, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a commencé à collecter les données de la Banque du Léman nécessaires à l'établissement de son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (exercice « à blanc »), et pour la première fois cette année (exercice 2025), le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Banque du Léman est intégré au présent rapport.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Précisions sur l'empreinte propre

Dans le cadre de la production des indicateurs liés à l'univers « empreinte propre », qui correspond aux émissions liées à la vie de bureau au quotidien, le Groupe BPCE inclut les périmètres suivants :

Scope 1 : émissions directes de l'entreprise ;

Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;

Scope 3 : catégories 1 à 9, conformément à la classification du GHG Protocol

Les facteurs d'émissions utilisés sont révisés chaque année. Ils sont principalement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME référence nationale citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).